

ISSN 2681-2649

# infos **PLÉMÉT** **LA TERRIÈRE**

Bulletin municipal septembre - décembre 2021



# Sommaire

## Ca s'est passé sur Plémet et La Ferrière P. 3 à 7

- L'actualité de la commune sur votre smartphone
- Commémoration du 18 juin
- Dr PITON : dépôt d'une gerbe à l'occasion de ses 100 ans
- Commémoration du 8 mai
- Commémoration du 14 juillet
- Décès de nos doyens
- Commémoration du 6 août à St Lubin
- Forum des associations
- Dispositif «Argent de Poche»
- Animations sportives juillet et août
- Palmarès des maisons fleuries à La Ferrière
- Travaux : Rue de la Gare, Presbytère, Maison Le Ho
- École St Joseph Plémet / Collège Louis Guilloux

## Conseil Municipal P. 8 à 13

- Séance du 29 avril 2021
- Séance du 10 juin 2021
- Séance du 8 juillet 2021

## En bref P. 14 à 17

- L'eau potable, un bien précieux
- CIAS aide et soin à domicile
- Calendrier de collecte
- Plantes invasives
- Siel bleu pour les séniors
- Don du Sang ● INSEE
- Boulangerie Gautier

## Grand angle P. 18 à 19

- Zoom sur...L'équipe administrative de la mairie

## Vie Associative P. 20 à 24

- 83<sup>ème</sup> Semaine Fédérale Internationale du Cyclotourisme
- Association ASTALAC'H ● Recyclage challenge
- Tour de Bretagne Cycliste
- La récré des Loustics
- Toujours Belle La Vie
- La Ferrière activ'
- Troupe de Théâtre ● Théâtre
- Octobre rose ● Halloween party
- JAZZ Nouvelle Orléans ● Bibliothèque
- Festival Mini Momes / Maxi Momes

## Instant détente P. 25

- Dictons
- A vos casseroles
- Sudoku ● Calendrier des fêtes

## Histoire P. 26 à 27

- Trois siècles d'histoire du Centre-Bretagne

## État civil - Mémento - Permanences P. 28

- État civil
- Permanence conciliateur
- Les déchetteries
- Assistante sociale
- Enfance
- Maison de services...
- Permanence des élus
- Recensement militaire
- Ouvertures Mairies
- Services du CIAS
- Le CLIC
- Les urgences

## Édito

## Edito

Mesdames, Messieurs,

La période estivale est terminée, chacun a repris ses activités quotidiennes. Le mois de septembre symbolise également la traditionnelle rentrée scolaire, les enfants ont repris le chemin des classes et de la cour de récréation pour leur plus grand bonheur. Le protocole sanitaire édicté par le ministère de l'éducation nationale est toujours en vigueur et nous devons l'appliquer. Nous espérons tout de même que l'année scolaire 2021-2022 se déroulera sous de meilleurs auspices pour le bien-être des enfants, des enseignants et du personnel fréquentant nos écoles et collèges.

Largement relayé dans les médias, le passe sanitaire est entré en vigueur très récemment et constitue une obligation réglementaire pour certains établissements recevant du public (ERP). C'est le cas des bibliothèques qui figurent dans le décret n°2021-1059 du 07 août 2021. C'est pourquoi, pour accéder à notre bibliothèque municipale, chaque administré doit être en mesure de présenter : Un schéma vaccinal complet ou un test PCR négatif de moins de 72 heures ou un document attestant du rétablissement de la covid-19.

Aujourd'hui, nos associations reprennent peu à peu leurs activités. Les bénévoles et salariés des clubs et associations accueillant du public dans des établissements prévus à cet effet doivent également présenter l'un des « documents ci-dessus ». Nos associations qui sont le vecteur essentiel du lien social propre aux communes telle que la nôtre vont donc de nouveau pouvoir pleinement remplir leur rôle d'animation de la vie locale. Au nom de la municipalité je les en félicite et leur souhaite une très bonne rentrée, de beaux moments de partage et de liberté à venir.

Votre Conseil Municipal est au travail pour entretenir, rénover, améliorer sans cesse votre cadre de vie. Nous sommes toujours à votre disposition pour échanger sur vos questions et préoccupations du quotidien. J'apprécie particulièrement nos rencontres en mairie ou au détour d'une rue. Votre équipe municipale n'a pas de baguette magique mais elle s'efforce de donner le meilleur d'elle-même pour l'intérêt général de notre belle commune.

Les divers gros travaux continuent leur progression malgré l'arrêt des chantiers en raison de la période estivale. La rue de la gare, le presbytère de Plémet, ainsi que les nouveaux logements de la rue du 6 août seront opérationnels d'ici quelques semaines. Les appartements sont d'ores et déjà proposés à la location. Ils sont destinés aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'aux personnes âgées souhaitant se rapprocher du centre bourg. Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser en mairie.

Des nouveaux projets sont en cours d'étude et seront soumis lors des prochains conseils municipaux.

Je vous souhaite un bel automne en espérant vous rencontrer lors de manifestations sur notre commune et notamment le 23 octobre pour la journée « Octobre Rose » mise en place par Danielle RIGAULT avec l'aide de l'association Chris'Car.

Prenez soin de vous.

Chantal NEVO  
Maire.

**Elections**

Pour tout changement d'adresse sur la commune, j'informe le service Elections de Plémet

Vous changez de commune, pensez à vous inscrire sur les listes Electorales de votre nouvelle commune

## Ours

Directeur de la publication :  
Chantal Nevo

Rédaction et publication :  
Mairie de Plémet

Dépôt légal :  
Septembre 2021

Impression :  
Imprimerie Le Maire

Tirage :  
1 500 ex.

# Ça s'est passé sur Plémet et La Ferrière

Vie Locale

## L'actualité de la commune sur votre smartphone

Cette application vous permet de recevoir des messages géolocalisés de type « alertes » : vigilance météo, travaux, etc.



L'application « zéro contraintes » : Gratuite et illimitée, sans inscription, sans publicité, respectueuse de la vie privée (aucune collecte de données personnelles n'est effectuée lors du téléchargement de l'application)

Télécharger l'application gratuitement via les boutiques en ligne : Google play (Android) ou Apple store (Iphone).



Une fois téléchargée, il ne vous reste plus qu'à scanner le QR code de la Mairie ou d'ajouter le code @22210.

## Commémoration du 18 juin

La population ne pouvant être invitée en raison des conditions sanitaires en vigueur, c'est en comité restreint que la commémoration du 18 juin s'est tenue en présence de représentants de la commune et des portedrapeaux

## Dr PITON : Dépôt d'une gerbe à l'occasion de ses 100 ans

Le Dr PITON aurait eu 100 ans cette année. Un hommage lui a été rendu à la stèle réalisée en sa mémoire.

« Homme de Devoir et de Liberté ». Ces mots, inscrits sur son buste en bronze, rappellent que, jeune Résistant, il fut arrêté en janvier 1944 à Rennes. Transféré à Compiègne et déporté au camp de Neuengamme, il sera libéré le 8 mai 1945.

Retour sur son investissement pour la commune. Le Dr PITON a œuvré pendant 8 mandats (de 1959 à 2006) afin de moderniser la commune avec notamment : les réseaux électriques, eau, assainissement, voirie. Mais également la création de la nouvelle mairie et de son parc, les étangs, l'aménagement du centre-ville. Il a également piloté l'usine d'eau potable du Pont-Querra.



## Commémoration du 14 juillet

« C'est le symbole de l'intervention du peuple français dans son Histoire, la mise en place de la République française unie et indivisible et sa devise fondant la Nation : Liberté, Egalité et Fraternité ! Quel sens pouvons-nous donner aujourd'hui à ces mots en cette période de crise sanitaire, sociale et économique ? La liberté est contrainte pour l'instant, et ne peut être que partagée dans l'égalité qui pose l'exigence d'une nécessité de justice dans le traitement de chacun, essentielle au maintien de la cohésion sociale. En ces temps troublés et inédits, ce sont pourtant des formes d'inégalités qui se sont révélées à nos yeux : inégalités territoriales, métiers et fonctions dévalorisés, pénibles, ceux des premiers de corvée qui se sont démontrés essentiels. La fraternité n'est pas une valeur mais un sentiment. Et c'est justement dans ces moments de crise que l'on peut éprouver la fraternité et sa place au cœur de nos valeurs républicaines. Chaque crise doit servir à nous remémorer nos fondamentaux et ne jamais oublier l'essentiel, notre attachement à la République démocratique, libre, égalitaire et fraternelle. Nous avons l'honneur aujourd'hui d'avoir dans les rangs du défilé sur les Champs-Élysées, deux sapeurs-pompiers de notre secteur : Allison et Mathieu représentent notre Centre-Bretagne. C'est une très belle expérience de mémoire nationale ».

### - Défilé à Paris par Mathieu PENHARD - POMPIER VOLONTAIRE AU CENTRE DE SECOURS

« Levés à 5h, on s'est mis en place pour accueillir le gouverneur général de l'armée et le président de la République. On a commencé le défilé et le public n'applaudissait que les sapeurs-pompiers, c'était impressionnant ! C'est vrai qu'on est



plus proche de la population par nos missions de secours. J'ai ressenti des frissons. J'étais ému mais je suis resté très concentré car il fallait être parfait. Pendant le défilé de 1,9 km, j'ai pensé à tous mes collègues pompiers de Plémet, aux Anciens, aux disparus. C'est eux tous que je portais dans mon cœur sur les Champs-Élysées. Les caméras de télévision étaient situées de mon côté. Je suis passé à la télé. Les amis, les collègues de boulot ont tout enregistré. » « A la fin du défilé, on a tous craqué. La mission avait été accomplie, sans une faute. On l'a vérifié sur la vidéo. Tous les soirs précédant le défilé, chaque région faisait un apéro avec un produit régional de son terroir. J'ai apporté 90 crêpes et des caramels au beurre salé. Tous ont apprécié. Il y avait une super ambiance et beaucoup de solidarité entre nous. Il y a eu très peu de blessures, des ampoules avec les nouvelles chaussures ou des plaies avec la languette du dessus. On s'est tous entraîné et le défilé a été parfait ».

Cette sélection pour le 14 juillet ne s'arrête pas totalement. Pendant un an, Mathieu représentera les pompiers de France lors de cérémonies avec une délégation particulière.

### Décès de nos doyens

Félix CADORET : à l'âge de 89 ans  
Berthe PONTHER : à l'âge de 101 ans

### Commémoration du 6 août à St Lubin « Hommage aux résistants »

La population a répondu présente pour rendre hommage aux 68 hommes des Forces Françaises de l'Intérieur (FFI), résistants et civils, qui ont arrêté la colonne infernale composée de 247 soldats Allemands. Partis d'Erquy, ces soldats ont abattu et blessé de nombreux hommes et femmes dans les communes qu'ils ont traversées.



Dépôt de la gerbe devant la stèle en présence des porte-drapeaux.

### Forum des Associations

Vous avez été nombreux à retrouver vos associations et ainsi reprendre vos activités favorites. 37 associations ont ainsi pu vous conseiller lors de cette agréable soirée. Nous vous souhaitons à tous une très belle rentrée sportive et culturelle.

### Dispositif « Argent de Poche »

La première édition de ce dispositif a permis à 23 jeunes d'assurer des missions dans différents services communaux : administratif, service technique et espaces verts, cuisine centrale, bibliothèque et maison de l'enfance



### Animations Sportives juillet et août

Nos 2 éducateurs sportifs, Gaëlle et Alban, ont animé les vacances sportives de cet été à Plémet du lundi 28 juin au jeudi 5 août 2021. Les 2 premières semaines dédiées exclusivement aux collégiens puis 4 semaines pour tous à partir de 8 ans.



Malgré la météo mitigée, on note une très bonne participation notamment des ados sur les activités qui leur étaient consacrées. Les sorties ont fait le plein : karting, paintball, accrobranche, monde du duel, battle aréa, bowling et laser game. Engouement des activités avec la Base Sport Nature et le Centre Equestre du Chêne Ossa.

Ainsi, 580 participations et 92 enfants différents ont participé à ce dispositif.

Le prochain dispositif se déroulera pour les vacances de la Toussaint.

Gaëlle et Alban ont repris leurs activités sportives de l'année pour enfants et adultes. Il reste des places. Renseignements et inscriptions auprès de la mairie

#### Programme adultes Gym (cuisses, adbos, fessiers) :

- Lundi de 20h à 21h au minerai :
- Jeudi de 13h30 à 14h30 dans la petite salle du minerai (accès par l'extérieur côté minigolf)

#### Programme Bambi Sports à la salle du minerai :

- Mercredi de 10h45 à 11h45 : séances de jeux collectifs, jeux athlétiques (courir, sauter, lancer), jeux gymniques (différents déplacements, roulades, postures, poutre...), jeux d'expression (rondes et jeux chantés), manipulation de petit matériel

#### Programme de Grande Section au CM2 :

|         | GS - CP - CE1<br>Mercredi - 14h30 -<br>15h30 Minerai | CE2 - CM1 - CM2<br>Mercredi - 13h30 -<br>14h30 Minerai |
|---------|--|--|
| Cycle 1 | Jeux collectifs                                      | Sport collectif  |
| Cycle 2 | Jeux gymniques<br>et du cirque                       | Jeux gymniques<br>et du cirque                         |
| Cycle 3 | Jeux traditionnels<br>(boules, palets, quilles)      | Sport de raquettes                                     |
| Cycle 4 | Rollers - patins<br>à roulettes                      | Rollers - patins<br>à roulettes                        |
| Cycle 5 | Sport nature à<br>la Base du pont<br>querra          | Sport nature à la<br>base du pont-querra               |

## Palmarès des maisons fleuries à La Ferrière

Les membres du jury (Annick Godinès, Noëlle Hochet et Jacqueline Cochet) du concours des maisons fleuries ont déterminé le palmarès dans 6 catégories.

### Façade fleurie avec petit jardin de moins de 1000 m<sup>2</sup>

1. M. et Mme Georges Poilvert
2. M. et Mme Jean-Luc Guéhenneux
3. M. et Mme Alain Louesdon

### Façade fleurie avec petit jardin de plus de 1000 m<sup>2</sup>

1. M. et Mme Alain Goarin
2. Mme Odile Labbé
3. M. et Mme Michel Nivet

### Façade fleurie

1. M. Paul Guillard
2. M. et Mme Joseph Brunel
3. M. et Mme Gilles Rouillard

### Ferme fleurie

1. M. et Mme Jean-Michel Briand

2. M. et Mme  
Thierry Sohier

### Potager fleuri

1. M. et Mme  
Bernard Bernier
2. M. et Mme  
Didier Riou
3. M. et Mme  
Bernard Gicquel

### Parc fleuri

1. M. et Mme  
Pierrick Anger
2. M. et Mme  
François Maray
3. M. et Mme  
Jean-Claude Lynch



## TRAVAUX

### Rue de la Gare

La 1<sup>ère</sup> phase des travaux est finie depuis fin juillet. La 2<sup>de</sup> phase est actuellement en cours avec l'aménagement de la voirie et de la continuité de la voie verte (piétonne et vélo)



Nouveau parking en bas du cimetière

### Presbytère

Les travaux de gros-œuvre sont terminés. L'aménagement intérieur est actuellement en cours



### Maison LE HO

Les travaux se finalisent ce mois de septembre et la mise en location est effective



Vue de la rue à partir du magasin Eureden

## Ecole Saint-Joseph PLEMET

Pour cette rentrée 2021, l'école Saint-Joseph accueille 161 élèves inscrits répartis en 7 classes, grâce au dispositif plus de maître que de classe. Quatre nouvelles enseignantes intègrent l'équipe : Sylvie Lauze, Gaëlle Héno, Florence Caro, Sabrina Rose.

La répartition pédagogique est la suivante :

Myriam Guiguen avec Véronique Alno (ASEM) accueille les PS-MS. Les MS GS sont avec Anne-Laure Le Luyer et Stéphanie Languille (ASEM). Les CP sont pris en charge par Andréa Le Roux. Les CM1-CM2 B avec Jean-François Guéhenneux (Directeur) et Sabrina Rose sur la décharge de direction. Les CE1-CE2 A sont avec Sylvie Lauze et les Ce1-Ce2 B sont avec Gaëlle Héno (mi-temps) et Florence Caro (mi-temps) ; les CM1-CM2 A avec Nicolas Hamonou. Critina Marellec sert au service de la cantine avec Nadine Olivier.

Les élèves de maternelle profitent des travaux de



rénovation qui ont été effectués cet été.

Le projet pédagogique retenu cette année est « les arts et les métiers ». Les élèves d'élémentaire participeront au dispositif Ecole et Cinéma. Dans ce cadre, les élèves de maternelle et d'élémentaire iront voir un spectacle au palais des congrès.

Diverses animations sportives et culturelles verront le jour tout au long de l'année.

## Collège Louis Guilloux

### 1/ Les vacances apprenantes

22 collégiens de 6ème et 5ème ont participé à une semaine de vacances apprenantes du 23 au 26 août, avec comme objectif de remobiliser les connaissances avant la rentrée : au programme de la semaine des cours le matin et la découverte du patrimoine culturel de Plémet et des environs à vélo. Ils ont notamment visité le moulin du Pas d'Antan ainsi que le site des escargots de Fahelleau.

### 2/ la rentrée scolaire

Journée de pré-entrée le 1er septembre au collège Louis Guilloux où les personnels enseignants, éducatifs et agents ont effectué leur rentrée.

Quelques nouveaux personnels ont rejoint l'équipe du collège qui se prépare à accueillir les 170 collégiens.

De nombreux projets verront le jour cette année, avec notamment une résidence d'artiste.



## APE du collège Louis Guilloux de Plémet

Conseil local de la  Côtes d'Armor  
Fédération des Comités  
de Parents d'Élèves

Malgré les nombreuses contraintes sanitaires, l'Association des parents d'élèves (APE) du collège Louis Guilloux a poursuivi ses activités en 2020-2021, au profit des élèves et de leurs familles.

Lors de la réunion **du 25 juin**, un temps d'échanges entre parents a permis de dresser un premier bilan positif de l'année. Voici quelques axes à retenir :

> **Distribution des clés USB offertes à chaque élève de 3e (Novembre 2020).**

> **Communication régulière à destination des familles : Guide du parent d'élèves au collège, compte-rendu des conseils de classe, bulletins d'information...**

> **Participation aux conseils et instances administratives du collège.**

> **Organisation des premières Foulées Plémétaises connectées (10 avril au 10 mai 2021).**

L'APE remercie les **138 participants des Foulées**, âgés de 7 à 78 ans, qui ont répondu présents, malgré le confinement et les conditions d'organisation si particulières de ce printemps. Issus de **6 départements** (Côtes d'Armor, Morbihan, Ille-et-Vilaine, Nord, Haute-Saône et Aube), soit **19 communes** différentes, marcheurs et coureurs ont parcouru plus de **1068 km**, sur les circuits de 5 et 10 km proposés au départ de la mairie de Plémet ou sur des parcours réalisés près de chez eux, dans le respect du règlement de la manifestation et des règles sanitaires en vigueur.

L'APE remercie également les **42 partenaires**, mairie et collège de Plémet, entreprises, particuliers et associations, qui, dès 2020, ont apporté leur soutien financier ou logistique aux Foulées Plémétaises. **En plus des lots distribués pour chaque inscription, l'APE a ainsi pu offrir 38 lots supplémentaires aux participants tirés au sort fin juin.** (Liste des gagnants disponible auprès de l'APE).

D'ores et déjà, les membres de l'APE envisagent **de**



**nouvelles actions pour l'année 2021-2022, si la situation sanitaire le permet : des aides financières pour le séjour à Monteneuf des 6e, les séjours à l'étranger des 4e (Londres) et 3e (Barcelone), la galerie d'art et la résidence d'artiste, le don des clés USB aux 3e, l'accompagnement des nouveaux parents...**

Tous ces projets (et d'autres !?) ne pourront néanmoins être menés à bien que par de nouveaux parents volontaires, le bureau sortant cessant son mandat en octobre.

L'APE est allée à la rencontre des parents désirant s'informer, le **3 septembre 2021**, lors du Forum des Associations de Plémet, puis le **10 septembre**, lors de sa **réunion de rentrée**. Ce temps d'échanges peut se poursuivre dans l'année. En cas de besoin concernant la scolarité de son enfant, il ne faut pas hésiter à contacter l'association.

De même, il n'est pas trop tard pour se faire connaître et soutenir l'APE, quelles que soient ses disponibilités et ses envies. Toutes les bonnes volontés sont bienvenues : entrée dans l'association et/ou son bureau, représentation au sein du collège, ou tout simplement, participation au conseil de

classe de son enfant. Des places restent à pourvoir.

Bonne rentrée à toutes et tous et belles réussites aux enfants !

Nos contacts : [ape.college.guilloux@gmail.com](mailto:ape.college.guilloux@gmail.com)  
Nathalie Rissel 06 07 55 45 73

Boîte aux lettres, à l'accueil du collège L. Guilloux, rue de Bodiffé



du conseil municipal du 29 avril 2021

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****1 Affaires Foncières****● Cession de parcelles à la DREAL - RN 164**

Mme le Maire a informé le Conseil Municipal de la demande d'acquisition foncière formulée par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) pour différentes parcelles communales situées dans le périmètre du projet de doublement de la RN164, parcelles cadastrées ;

- F 213, F 1479
- YA 29, YA 55, YA 56
- YB 82
- YE 22, YE 88, YE 93
- YH 170
- YK 35, YK 36, YK 89, YK 160, YK 161
- YM 130
- YN 3, YN 4
- ZY 58

La Conseil Municipal a :

- Donné son ACCORD pour la cession des dites parcelles.
- Autorisé Mme le Maire à signer l'Acte et tout document qui se rapporte à ce dossier.

Voté à l'unanimité

**● Transfert de parcelles au Conseil Départemental 22**

Vu la délibération n°2020-11-108 du 5 novembre 2020, rapportée et remplacée par la présente délibération, Mme le Maire a informé le Conseil municipal du projet de transfert des parcelles : SECTION F

- S° F N°1709, d'une superficie de 1'020 m<sup>2</sup>,
- S° F N°1710, d'une superficie de 9'323 m<sup>2</sup>,

Ces parcelles situées rue de Bodiffé, sont celles sur lesquelles est construit le collège Louis Guilloux. Elles sont actuellement propriété communale. Dans ce cadre, il est proposé une régularisation foncière, pour permettre au département des Côtes d'Armor, la maîtrise foncière de ses biens (le Conseil Départemental ayant la gestion des collèges).

Ce projet de transfert a été élaboré entre les services du Conseil Départemental et la Commune avec un projet de sécurisation des abords du collège. Un plan a été présenté en séance, ainsi que le nouveau document d'arpentage.

Le bâtiment administratif, dans ce projet, resterait propriété communale soit les parcelles AI 19 et AI 545.

Ce transfert est proposé sans compensation financière des parties (Commune et Département).

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable au transfert de propriété tel que proposé en séance.

Voté à l'unanimité

**2 Copil Médiathèque**

Vu le projet de redynamisation de centre, et notamment le projet d'y implanter une médiathèque, il a été proposé de créer un Comité de Pilotage composé d'élus pour travailler sur la définition des besoins, étudier les problématiques et la faisabilité et accompagner les différentes étapes du projet.

|                   |
|-------------------|
| NEVO Chantal      |
| POINEUF Elisabeth |
| THEBAULT Pascale  |
| RAULT Patrick     |
| BEUREL Delphine   |
| DUBOIS Amandine   |
| JOSSE Guénaël     |

Voté à l'unanimité

**3 Petit Déjeuner**

M<sup>me</sup> BOUTBIEN a informé le conseil municipal de la reconduction de l'opération « petit déjeuner » à l'école Simone Veil et au RPI Plumieux-Plémet-La Ferrière, au vu notamment du classement du territoire communal en ZEP (Zone d'Education Prioritaire) La période et les classes concernées ont été communiquées lors de la séance.

- Le Conseil Municipal a été invité à autoriser Mme le Maire à signer la convention avec l'éducation nationale pour la mise en œuvre de cette opération.

Voté à l'unanimité

**4 Argent de poche**

M. FERNANDEZ a informé le conseil municipal de la proposition de mise en place d'un dispositif « argent de poche » à destination des jeunes de 16 et 17 ans à partir de cet été.

Il est proposé aux conseillers municipaux que ce dispositif soit :

- Mis en place du 7 juillet au 27 août
- Mission de 3h rémunérée 5€/heure (15€ pour la demie journée)
- Le jeune a pour référent un agent communal

Pour ce dispositif, les jeunes devront remplir un dossier de candidature.

Le Conseil Municipal a été invité à valider les points ci-dessus et à autoriser Mme le Maire à créer une régie d'avance pour permettre le paiement en numéraire des jeunes après la réalisation des missions.

Voté à l'unanimité

**5 Pacte de Gouvernance**

En séance il a été présenté le document transmis par mail aux conseillers municipaux présentant le projet de pacte de gouvernance à l'échelle intercommunale.

Introduit par la loi « engagement et proximité », le pacte de gouvernance doit venir renforcer le sentiment d'appartenance communautaire, installer un climat de confiance, et susciter l'adhésion indispensable pour la réussite du projet de territoire. La Création de Loudéac Communauté Bretagne Centre en 2017 est le point de départ d'une nouvelle histoire pour le territoire, composé de 41 communes et d'environ 52000 habitants, l'un des plus vaste Etablissement Public de Coopération Intercommunale de Bretagne.

Loudéac Communauté souhaite établir un Pacte de Gouvernance capable de :

- Respecter les diversités et richesses du Territoire
- Répondre aux défis de demain déclinés dans le projet de territoire communautaire
- Maintenir et renforcer les services à la population avec toujours

plus d'efficacité et de proximité.  
L'avis du Conseil Municipal a été sollicité.  
Voté à l'unanimité

### 6 Loyers pour la Maison Le Ho

Les travaux de La Maison le Ho avancent et la réception des travaux est prévue pour cet été.

Vu le projet de mise en location des 6 logements à la réception des travaux, et donc de la nécessité de publicité des propositions de location, il a été proposé au conseil municipal, de valider les tarifs suivants :

Montant des loyers envisagés :

| Type de logement | Surface           | Loyer envisagé |
|------------------|-------------------|----------------|
| T3               | 77 m <sup>2</sup> | 450€           |
| T2               | 45 m <sup>2</sup> | 350€           |
| Studio           | 30 m <sup>2</sup> | 280€           |
| T2 RDC           | 44 m <sup>2</sup> | 350€           |
| T2 étage         | 36 m <sup>2</sup> | 320€           |

Voté à l'unanimité

### 7 Mise en place d'un réseau d'observateurs pour lutter contre les espèces envahissantes impactant la santé humaine

Loudéac communauté a décidé de s'associer à l'ARS et la FREDON pour lutter contre la prolifération de 4 plantes, en proposant la mise en place d'un réseau d'observateurs communaux.

Les observateurs seront invités à participer à une formation animée par la FREDON afin de reconnaître ces plantes, leurs permettant par la suite de signaler à Clélia Maudieu, référente à Loudéac communauté, la présence de ces espèces nuisibles sur le terrain.

• Le Conseil Municipal a été invité à désigner un élu et un agent communal par commune (y compris les communes déléguées) :

|                | Plémet                 | La Ferrière   |
|----------------|------------------------|---------------|
| Elu            | Romain BOUTRON         | Patrice RAULT |
| Agent Communal | Stéphane RIBOURDOUILLE | Yannick LE HO |

Voté à l'unanimité

## ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE

### 1 Facturation Multi-accueil

Le Conseil Municipal a été informé qu'au vu du contexte sanitaire, le multi-accueil a été fermé aux enfants, exception faite des enfants de parents prioritaires.

Depuis le 26 Avril le multi-accueil a réouvert avec un protocole sanitaire stricte.

Malgré tout, dans ce contexte de crise sanitaire, certaines familles sont contraintes de ne pas mettre leur enfant en accueil, malgré le contrat qui les lie avec la structure. Il a été proposé aux membres du conseil municipal, de ne pas facturer les absences des enfants dans 2 cas de figure :

- Chômage partiel de l'un de parents
- Cas Covid ou cas contact au sein de la famille

Cet assouplissement est possible sur présentation d'un justificatif. Le Conseil Municipal a été invité à se prononcer sur cette

proposition et a émis un avis favorable.

Voté à l'unanimité

### 2 Questions diverses

• M. LE TENO Anthony demande ce qui peut être fait pour la présence de caravanes/mobil-home à l'entrée de La Ferrière. M. le Maire délégué a informé que des démarches étaient entreprises, malgré tout, il est très difficile d'agir rapidement dans ce genre de cas de figure.

• M. JOSSE Guénaël demande si l'expérimentation des écluses à La Ferrière a conduit à un résultat satisfaisant. L'analyse de la vitesse est encore faite à ce jour afin d'avoir un comparatif pendant/après la présence du matériel.

Une nouvelle expérimentation sera sollicitée avec 2 écluses (dont une plus au nord, direction La Chèze) auprès des services du département (pour rappel ce tronçon est une route départementale)

## du conseil municipal du 10 juin 2021

• Des représentants de la Mission Locale sont intervenus pour présenter les missions et l'engagement auprès des jeunes de 16 à 25 ans de cette structure, ainsi que les dispositifs existants pour les accompagner vers la formation et l'emploi (aides financières, mobilité...)

Il a été proposé aux membres du Conseil Municipal qu'un référent Municipal soit désigné pour être un interlocuteur direct de la structure, mais aussi un point d'ancrage dans le territoire, pour permettre, le repérage de jeunes en difficultés ou nécessitant un accompagnement.

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### 1 Affaires Foncières

#### • Achat des parcelles AI 379p, AI 705p, 706 et 707p

Mme le Maire a rappelé aux membres du conseil Municipal le projet de redynamisation du centre bourg, et l'implantation de services à la population au cœur de bourg.

Elle a présenté les réflexions menées et engagées lors du COPIL « redynamisation du centre bourg » qui s'est tenu le vendredi 21/05 ainsi que l'offre financière qui a été présentée aux propriétaires du bâtiment.

Il a été proposé aux membres du Conseil Municipal,

• D'acquérir les parcelles AI 379 et AI 706 situées respectivement au 1 et 6 place du Général de Gaulle.

• D'autoriser Mme le Maire ou un représentant dûment habilité à signer l'acte et tous autres documents se rapportant à ce dossier. M. Jacques LE MEE a questionné sur la prise en charge des frais de bornage.

Mme le Maire a répondu qu'à la vue vu des exigences partagées, les frais seront très certainement partagés.

M. Romain BOUTRON, Adjoint, a souhaité apporter quelques précisions sur l'action de la Commune pour le maintien du service de la Poste à Plémet, service à la population très important.

Mme le Maire a souligné que les élus sont en relation permanente avec les responsables de La Poste et un comité de pilotage « revitalisation du centre bourg », en date du 21/05 a abordé les conclusions rapportées par le groupe la poste et

leur proposition de service pour les années à venir. Les élus ont unanimement voté pour un maintien du service et envisagé la création d'une Agence Postale Communale (APC) avec le retour d'expérience d'autres communes qui est une réussite, et validé un travail autour de cette proposition de service dans les mois à venir, notamment dans le cadre de petites villes de demain.

Voté à l'unanimité

### 2 Rapport sur la qualité de l'eau - 2021

M<sup>me</sup> le Maire a indiqué aux membres du conseil municipal que chaque année il est proposé à l'adoption le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau.

La note d'information destinée à accompagner le rapport annuel des maires sur le prix et la qualité du service d'eau et d'assainissement est disponible. A travers cette note, l'agence de l'eau Loire-Bretagne vous informe sur le pourquoi des redevances : qui paie quoi, comment elles sont utilisées pour aider à préserver l'eau ?

L'édition 2021 de cette note d'information pour le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau et d'assainissement est établie sur la base des chiffres 2020.

La note est disponible sur le site Internet de l'agence en actualité : <https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/actualite-aides-et-redevances/contenu1/lactualite-des-aides-et-des-redevances/note-dinformation-sur-le-prix-de-leau---2021.html>

M. Bernard BOUDARD a précisé qu'une visite de l'usine située au Pont-Querra serait envisageable, normalement en septembre pour les élus intéressés.

Voté à l'unanimité

### 3 Demande de subventions aux associations

Après présentation par M. FERNANDEZ, le Conseil Municipal a été invité à valider les propositions de subventions aux associations émises par la commission du 18/05/2021.

Le tableau a été présenté en séance.

Voté à l'unanimité

### 4 Dispositif « Pass Asso »

Mme le Maire a présenté le dispositif « Pass Asso » initié par la Région Bretagne auquel Loudéac Communauté Bretagne Centre a adhéré.

Elle a proposé aux membres du conseil que la Commune réfléchisse et adhère à la démarche afin de proposer une aide exceptionnelle aux associations.

Le formalisme demandé aux associations souhaitant solliciter une subvention exceptionnelle a été expliqué en séance.

Il a été demandé au conseil municipal :

- De valider la participation de la Commune au dispositif
- D'autoriser Mme le Maire à attribuer l'enveloppe allouée à la commune de PLEMET.

Voté à l'unanimité

### 5 Tarification Animations Sportives Communales 2021-2022

Les élus de la commission « Sports, Jeunesse et Vie Associative » réunis le mardi 11 mai 2021 proposent :

- De reconduire les tarifs des animations sportives communales annuelles pour l'année 2021-2022 comme suit :

- Enfant : 40 €

- Adulte : 52 €

- D'appliquer la gratuité de l'inscription annuelle 2021-2022, pour tout enfant ou adulte inscrit au cours de la saison passée 2020-2021

- De maintenir les tarifs actuels pour l'opération « Vacances Sportives » comme suit :

- \*La journée : 9 €   \* La semaine : 30 €   \* La sortie : 20 €

\*La totalité du programme d'été : 80 €

Voté à l'unanimité

### 6 Jury d'Assises

Par l'arrêté préfectoral du 30 avril 2021, le nombre de jurés à tirer au sort pour la commune de PLEMET est de 3. Le tirage au sort des jurés doit être en nombre triple soit 9, et sera effectué à partir de la liste générale des électeurs de la commune. Ne seront retenus que les électeurs qui auront atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit (nés en 1998 ou avant).

Ont été désignés :

- M. Michel GARREL né le 03/08/1943 – domicilié « 12 rue de la Liberté – 22210 PLEMET »

- M. Dominique GUILLEMOT né le 03/11/1957 – domicilié « 28 Béliet – 22210 PLEMET »

- Mme Delphine LE GOFF née le 14/03/1987 – domiciliée « 40 Le Pas – 22210 PLEMET »

- Mme Marie-Reine MARAY épouse LE MÉE, née le 12/06/1947 – domiciliée « 63 Le Bos Josselin – 22210 PLEMET »

- Mme Rozenn NOUET, née le 06/06/1976 – domiciliée « 13 rue de Goudebin – 22210 PLEMET »

- M. Joël PERRIN, né le 10/12/1959 – domicilié « 4 Place du Général Leclerc – 22210 PLEMET »

- Mme Laëtitia PERRIN, née le 18/11/1977 – domiciliée « 16 Impasse des Landelles – 22210 PLEMET »

- M. Stéphane POMPON, né le 15/02/1971 – domicilié « 9 rue de la Charbonnière – La Ferrière – 22210 PLEMET »

- M. André RAULT, né le 08/07/1954 – domicilié « 1 rue le château Bily – La Ferrière – 22210 PLEMET »

Voté à l'unanimité

### 7 Effacement de dettes complémentaire – Budgets Commune & Cuisine Centrale

Mme le Maire a rappelé aux membres du Conseil Municipal que lors de sa séance en date du 25 mars 2021, l'assemblée délibérante a pris acte de la décision d'effacer la dette de 969,80€ correspondant à des titres émis à l'encontre d'un usager pour les exercices 2016 & 2017 sur deux budgets : 854,44 € pour le budget de la Cuisine Centrale et 115,36 € pour des recettes du budget de la Commune.

Mme le Maire a informé les membres du Conseil Municipal du courrier rectificatif du 12 mars 2021 et a précisé qu'il convient de compléter la délibération initiale relative à ce dossier.

Le Conseil Municipal a été invité à prendre acte de la somme complémentaire à effacer, en l'occurrence 448,45 € répartie comme suit : 383,80 € pour le Budget de la Cuisine Centrale et 64,65 € pour le Budget de la Commune.

Mme le Maire a précisé également que cette décision s'impose à la collectivité.

Voté à l'unanimité

**8 Budget Commune – Décisions Modificatives**

**● Décision Modificative numéro 1**

Mme le Maire a précisé au Conseil Municipal de la nécessité de prévoir des crédits complémentaires au chapitre 67 « Charges exceptionnelles ». Il s'agit notamment de mandats pour annuler des titres émis sur des précédents exercices. Il conviendra de prévoir des crédits complémentaires pour 1.500 €.

Mme Le Maire a proposé de prélever les crédits du chapitre 011 « charges à caractère général » pour compléter le chapitre 67.  
*Voté à l'unanimité*

**● Décision Modificative numéro 2**

Mme le Maire a présenté en séance les opérations pour lesquelles des crédits complémentaires sont à inscrire.

\* **opération 1001** « travaux Eglise La Ferrière » un devis pour un conseil en ingénierie a été accepté par la Commune auprès de ORANGE pour un montant de 828 € TTC.

\* **opération 256** « Travaux rue de la gare » : des crédits par anticipation au vote du budget 2021 ont été votés lors de la séance du conseil municipal du 25 février 2021 pour l'étude de la chaussée rue de la gare pour 5900 €. Compte tenu de l'écriture liée au versement de l'avance pour l'entreprise titulaire du lot n° 3 pour 9.221,87 € TTC, des crédits supplémentaires sont à inscrire pour cette opération.

Par délibération du 10/12/2020, le Conseil Municipal a adopté le projet d'extension de l'éclairage public pour les travaux rue de la Gare. La participation de la Commune s'élèverait à environ 52.232 €.

Mme le Maire a précisé également que des subventions d'équipement peuvent être inscrites au budget de la Commune pour 2021 pour les opérations suivantes :

\* **opération 233** « Eaux Pluviales » : subvention de l'Agence de l'Eau pour les travaux réseau eaux pluviales « rue du stade » : 16.250 €

\* **opération 1001** « travaux Eglise La Ferrière » : subvention de la Région pour 60.000 €

\* **opération 157** « Aménagement du bourg » : subvention du Département suite à l'appel à projet (2nd appel) pour le cheminement piéton du Chêne Ossa pour 27.720 €

\* **opération 256** « Rue de la Gare » : DETR programmation 2021 pour 231.649 €

Mme le Maire a proposé d'inscrire les crédits complémentaires nécessaires aux opérations 1001 et 256 et de compléter les opérations 137, 174, 243, 254 et 256 afin d'obtenir l'équilibre.

| Désignation           | Dépenses en €           |                       | Recettes en €         |                         |
|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------|
|                       | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| <b>BUDGET COMMUNE</b> |                         |                       |                       |                         |
| <b>INVESTISSEMENT</b> |                         |                       |                       |                         |
| DI - c/21318 op 1001  | 828.00                  |                       |                       |                         |
| DI - c/2041582 op 256 | 52 232.00               |                       |                       |                         |
| DI - c/2315 op 256    | 5 900.00                |                       |                       |                         |

|                             |                   |  |  |                   |
|-----------------------------|-------------------|--|--|-------------------|
| DI - c/2111 op 137          | 100 000.00        |  |  |                   |
| DI - c/21318op 174          | 10 000.00         |  |  |                   |
| DI - c/2313 op 243          | 50 000.00         |  |  |                   |
| DI - c/2313 op 254          | 50 000.00         |  |  |                   |
| DI - c/2315 op 256          | 66 659.00         |  |  |                   |
| DI - c/13 op 157            |                   |  |  | 27 720.00         |
| DI - c/13 op 233            |                   |  |  | 16 250.00         |
| DI - c/1341 op 256          |                   |  |  | 231 649.00        |
| DI - c/13 op 1001           |                   |  |  | 60 000.00         |
| <b>Total investissement</b> | <b>335 619.00</b> |  |  | <b>335 619.00</b> |

*Voté à l'unanimité*

**9 Création de poste CDD – contrat aidé**

Mme le Maire a informé les membres du conseil municipal qu'un recrutement est envisagé au sein du service Espaces Verts afin de palier à la mise en disponibilité d'un agent (en date du 01/03/2021).

Il a été proposé au conseil municipal :

- De créer un poste à temps complet en contrat à durée déterminée, en contrat aidé
- DHS 35H, rémunération sur la base du SMIC

*Voté à l'unanimité*

**10 Mise à Disposition de personnel communal à l'association AFR**

Mme Elodie BOUTBIEN a informé les membres du Conseil Municipal que l'Association Familles Rurales sollicite la commune pour la mise à disposition d'agents communaux pour cet été : pour le mois de juillet et à partir de la semaine 34 jusqu'à la fin de l'été, pour le poste d'aide cantine et ménage réfectoire (12h/14h30 environ).

Il a été proposé au conseil municipal :

- D'accorder la mise à disposition et la signature d'une convention à cet effet

*Voté à l'unanimité*

**11 Augmentation de DHS**

Mme le Maire a proposé d'augmenter la DHS de 2 agents faisant fonction d'ATSEM, afin de régulariser leur situation et d'éviter le paiement d'heures complémentaires régulières.

Les 2 postes ATSEM, au grade d'agents techniques, ayant une DHS de 28h, aurait donc à compter du 1er septembre 2021, une DHS de 29h1/4.

*Voté à l'unanimité*

## du conseil municipal du 8 juillet 2021

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****1 Affaires Foncières****● Cession de la parcelle ZV 60 « Coëtrot »**

M<sup>me</sup> le Maire a présenté au Conseil Municipal la cession d'une parcelle communale, cadastrée ZV 60, d'une superficie de 150 m<sup>2</sup>, menant à propriété privée. Un plan a été projeté en séance. Pour cette proposition de cession, l'avis des domaines a été sollicité, il a été proposé au Conseil Municipal :

- De valider la cession de la parcelle 183 ZV 60 d'une superficie de 150 m<sup>2</sup> au prix de 75€
- De dire que les frais de Notaire et de bornage seront à la charge de l'acquéreur
- De dire que les conditions de desserte et de circulation ne seront pas modifiées.
- D'autoriser Mme le Maire à signer l'Acte notarié et tout document se rapportant à ce dossier

Voté à l'unanimité

**● Cession d'une partie de la parcelle ZI 45 « La Boulaie »**

M<sup>me</sup> le Maire a présenté au Conseil Municipal la demande d'un exploitant agricole de faire l'acquisition d'une partie de la parcelle communale, cadastrée ZI 45, d'une superficie d'environ 178 m<sup>2</sup>, menant à leur élevage. Un plan a été projeté en séance. Pour cette proposition de cession, l'avis des domaines a été sollicité, il a été proposé au Conseil Municipal :

- De valider la cession d'une partie de la parcelle communale ZI 45 d'une superficie d'environ 178 m<sup>2</sup> au prix de 110 €
- De dire que les frais de Notaire et de bornage seront à la charge de l'acquéreur
- De dire que les conditions de desserte et de circulation ne seront pas modifiées.
- D'autoriser Mme le Maire à signer l'Acte notarié et tout document se rapportant à ce dossier

Voté à l'unanimité

**● Cession de la parcelle ZR 137 « Le Pastoger »**

M<sup>me</sup> le Maire a présenté au Conseil Municipal une demande d'acquisition par un particulier de la parcelle communale, cadastrée ZR 137, d'une superficie de 140 m<sup>2</sup>, menant à leur propriété. Un plan a été projeté en séance.

Pour cette proposition de cession, l'avis des domaines a été sollicité, il a été proposé au Conseil Municipal :

- De valider la cession de la parcelle communale 183 ZR 137 d'une superficie de 140 m<sup>2</sup> au prix de 85€
- De dire que les frais de Notaire et de bornage seront à la charge des acquéreurs
- De dire que les conditions de desserte et de circulation ne seront pas modifiées.
- D'autoriser Mme le Maire à signer l'Acte notarié et tout document se rapportant à ce dossier

Voté à l'unanimité

**● Cession d'une partie de la voie communale n° 11 menant à la parcelle ZB 113 « 51 Coëtbot »**

M<sup>me</sup> le Maire a présenté au Conseil Municipal une demande d'acquisition par un particulier d'une partie de la voie communale n°11, non cadastrée, d'une superficie d'environ 101.22 m<sup>2</sup>, menant à sapropriété située à Coëtbot. Un plan a

été projeté en séance.

Pour cette proposition de cession, l'avis des domaines a été sollicité, il a été proposé au Conseil Municipal :

- De valider la cession d'une partie de la voie communale n°11, non cadastrée, d'une superficie d'environ 101.22 m<sup>2</sup> au prix de 60 €
- De dire que les frais de Notaire et de bornage seront à la charge des acquéreurs
- De dire que les conditions de desserte et de circulation ne seront pas modifiées.
- D'autoriser Mme le Maire à signer l'Acte notarié et tout document se rapportant à ce dossier

Voté à l'unanimité

**● Cession d'une partie du chemin rural n° 55**

Mme le Maire a présenté au Conseil Municipal la cession d'une partie du chemin rural n°55, non cadastré, d'une superficie d'environ 51.97 m<sup>2</sup>, menant à une propriété privée. Un plan a été projeté en séance.

Pour cette proposition de cession, l'avis des domaines a été sollicité, il a été proposé au Conseil Municipal :

- De valider la cession d'une partie du chemin rural n°55, non cadastré, d'une superficie d'environ 51.97 m<sup>2</sup> au prix de 30€
- De dire que les frais de Notaire et de bornage seront à la charge de l'acquéreur
- De dire que les conditions de desserte et de circulation ne seront pas modifiées.
- D'autoriser Mme le Maire à signer l'Acte notarié et tout document se rapportant à ce dossier

Voté à l'unanimité

**● Cession d'une partie de l'Impasse des Meules**

M<sup>me</sup> le Maire a présenté au Conseil Municipal la cession d'une partie de l'impasse des Meules, non cadastrée, d'une superficie d'environ 477 m<sup>2</sup>, menant à la propriété du riverain. Un plan a été projeté en séance.

Pour cette proposition de cession, l'avis des domaines a été sollicité, il a été proposé au Conseil Municipal :

- De valider la cession d'une partie de l'Impasse des Meules, non cadastrée, d'une superficie d'environ 477 m<sup>2</sup> au prix de 750 €
- De dire que les frais de Notaire et de bornage seront à la charge de l'acquéreur
- De dire que les conditions de desserte et de circulation ne seront pas modifiées.
- D'autoriser Mme le Maire à signer l'Acte notarié et tout document se rapportant à ce dossier

Voté à l'unanimité

**2 Transfert de la compétence Assainissement – Signature du procès-verbal de mise à disposition des biens**

M<sup>me</sup> le Maire a rappelé aux membres de l'assemblée délibérante que lors de sa séance en date du 2 décembre 2019, le Conseil Municipal avait acté le transfert de la compétence Assainissement à LCBC à compter du 1er janvier 2020. Cette décision a ainsi clôturé le budget assainissement de Plémet et a entraîné également la mise à disposition à LCBC des biens et des contrats nécessaires à l'exercice de cette compétence.

Mme le Maire a précisé que cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre

la Commune antérieurement compétente et l'EPCI.  
Mme le Maire a sollicité le Conseil Municipal pour l'autoriser à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles liés à l'exercice de la compétence assainissement collectif.

Voté à l'unanimité

**3 Dépôt d'une Déclaration Préalable : Division de parcelle**  
M<sup>me</sup> le Maire a informé le Conseil Municipal qu'à la suite de l'acquisition des parcelles E 1683 et ZX 208 et 209 et à son passage en zone U suite à l'approbation du PLUI-H en date du 09 Mars 2021, il est possible de diviser ces parcelles en lots à construire.

Aussi, elle a sollicité l'accord des membres du Conseil Municipal pour déposer une déclaration préalable aux travaux (division foncière).

Un plan du projet de découpage et des surfaces des lots a été présenté en séance.

Voté à l'unanimité

**4 Avis d'enquête publique éolien**

M<sup>me</sup> le Maire a présenté au Conseil Municipal le dossier qui a été transmis par la Préfecture des Côtes d'Armor concernant le projet d'implantation et l'exploitation d'un parc éolien dit « Vallée du Larhon » comprenant trois aérogénérateurs ainsi qu'un poste de livraison sur la commune de Saint-Barnabé et un aérogénérateur sur la commune de Loudéac.

Il a été proposé au Conseil Municipal :

- D'émettre un avis sur le projet de parc éolien

Voté à l'unanimité

**5 Subventions Ecoles**

● **Ecole Ste Anne - Loudéac**

Mme le Maire a présenté au Conseil Municipal la demande de subvention émanant de l'Ecole Ste Anne de LOUDEAC pour l'année scolaire 2020-2021. L'école accueille actuellement 3 enfants de Plémet en classe ULIS. Mme le Maire a proposé de verser une subvention destinée à financer le fonctionnement du dispositif ULIS.

Voté à l'unanimité

● **Ecole St Louis de Montfort - La Chèze**

Mme le Maire a fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention faite par l'Ecole St Louis de Montfort de LA CHEZE par courrier en date du 08 mars 2021.

Mme le Maire a rappelé que par délibération du 05 juin 2019 et 25 juin 2020, le Conseil Municipal avait décidé de verser une subvention de 30 € par enfant du territoire à l'école.

Mme le Maire a proposé de verser une subvention de 30 € par enfant du territoire à l'Ecole St Louis de Montfort au titre de l'année scolaire 2020 - 2021. Pour cet exercice, 17 enfants de la Commune de LA FERRIERE sont inscrits à l'école St Louis de Monfort.

Mme Delphine BEUREL ne prenant pas part au vote compte tenu qu'elle est dans le bureau de l'association de parents d'élèves de cette école.

Voté à l'unanimité

**6 Modification du tableau des emplois**

Le Conseil Municipal a été informé de la création d'un poste pour l'accueil périscolaire, sur le grade d'adjoint technique territorial ( besoin aujourd'hui permanent d'où la création du poste ).

Création à compter du 1er septembre 2021

Le Conseil Municipal a été informé de la création de 3 postes à durée déterminée pour l'année scolaire 2021/2022 ; grade d'adjoint technique territorial. Rémunération : IB 354 IM 332 Suite au départ en retraite d'un agent faisant fonction d'ATSEM, et à la spécificité du poste, le conseil municipal a été informé de la nécessité de créer un poste en contractuel du 30 aout 2020 au 30 aout 2021, selon l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26.01.1984. DHS 29H1/4.

Voté à l'unanimité

**ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE**

**1 PASS ASSO : Attribution et Versement des subventions**

Mme le Maire a rappelé que lors de la séance du 10 juin 2021, le Conseil Municipal a validé la participation de la Commune au dispositif PASS ASSO mis en œuvre par la Région Bretagne et l'a autorisée à attribuer l'enveloppe allouée à la Commune. Ci-dessous état récapitulatif des attributions :

Mme Le Maire a rappelé que la subvention sera versée dans sa totalité par la Commune aux associations éligibles puis sollicitera LCBC pour le reversement à la Commune de la somme allouée.

| Nom de la structure associative subventionnée | Secteur d'activité | Montant de l'aide attribué par la Commune |
|---|--------------------|---|
| Association sportive La Ferrière              | Sport              | 310                                       |
| AIPE  | Autre              | 100                                       |
| APE Collège Louis Guilloux                    | Autre              | 100                                       |
| APEL  | Autre              | 100                                       |
| APE La Ferrière                               | Autre              | 100                                       |
| BPAS  | Autre              | 100                                       |
| Canoé Club du Lié                             | Sport              | 1110                                      |
| Club de l'amitié La Ferrière                  | Autre              | 100                                       |
| Club de loisirs aînés ruraux Plémet           | Autre              | 150                                       |
| AFR Jeunesse                                  | Jeunesse           | 670                                       |
| FNACA La Ferrière                             | Autre              | 100                                       |
| FNACA Plémet                                  | Autre              | 150                                       |
| Football Club Centre Bretagne                 | Sport              | 1300                                      |
| Notre Dame de La Ferrière                     | Autre              | 100                                       |
| Outils en mains                               | Jeunesse           | 400                                       |
| Plémet Boxe                                   | Sport              | 400                                       |
| Société de chasse Plémet                      | Autre              | 150                                       |
| Vigilante Basket Plémet                       | Sport              | 930                                       |
| Vocalizon                                     | Culture            | 300                                       |
| Amis de Bodiffé                               | Culture            | 200                                       |
| Karaté  | Sport              | 650                                       |
| Plus belle la vie                             | Autre              | 200                                       |

Mme Le Maire a sollicité les membres de l'assemblée délibérante pour l'attribution et le versement des subventions aux associations présentées dans l'état récapitulatif et pour solliciter LCBC pour le reversement de l'enveloppe attribuée à la Commune.

Voté à l'unanimité

# L'Eau potable, un bien précieux

Le 28 juillet 2010, une résolution de l'ONU a fait de l'eau potable un droit humain inaliénable : « Le Droit à l'eau garantit à chaque être humain de disposer pour son usage personnel et domestique d'une eau abordable et saine, en quantité suffisante, de qualité acceptable et accessible ».

L'eau potable est un bien précieux mais très inégalement réparti sur notre planète.

Plus de 40% de la population mondiale vit dans des régions touchées par le manque d'eau (on parle de stress hydrique) et plus particulièrement d'eau potable. En 2025, on estime que plus de 1,8 milliard d'habitants vivront dans des conditions de stress hydrique absolu, et plus des deux tiers de la population mondiale connaîtront des difficultés liées à l'eau. La France fait partie des zones du monde privilégiées. Il nous suffit d'ouvrir le robinet et l'eau coule, potable et abondante. De quoi nous faire oublier qu'il s'agit d'une ressource fragile, que nous avons le devoir de préserver et d'économiser, grâce à des gestes simples comme, fermer le robinet quand on se lave les dents, éviter les douches d'une demi-heure, ne pas

arroser son jardin en pleine canicule...

Grâce à son climat tempéré, la France reçoit 480 milliards de m<sup>3</sup> de précipitations par an. Une quantité d'eau précieuse pour les cours d'eau et les réserves souterraines dans lesquelles on puise pour fabriquer l'eau potable. Mais notre pays n'est toutefois pas à l'abri d'épisodes réguliers de sécheresses, que nous avons tous connus y compris dans les zones traditionnellement bien arrosées comme la Bretagne ! Chaque année de nombreux départements sont soumis à des arrêtés préfectoraux de restrictions d'eau.

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Lié a été créé par arrêté préfectoral du 27 novembre 1958 entre les communes de Coëtlogon, Hémonstoir, La Ferrière, La Prénessaye, Le Cambout, Loudéac, Plémet, Plumieux, Saint Barnabé, Saint Etienne du Gué de l'Isle et Saint Maudan, avec, pour objet, « l'alimentation en eau potable des communes, l'exécution des travaux et l'exploitation du réseau ».

La commune de La Chèze adhère au syndicat depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Chaque commune est représentée par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants désignés au sein des conseils municipaux. Ces derniers ont élu comme Président du syndicat M. Jean-Noël LAGUEUX (Maire du Cambout) ainsi que deux Vice-présidents : M. Jacques MASSÉ (élu de Loudéac) et M. Bernard BOUDARD (élu de Plémet).

Au Pont-Querra, siège du syndicat et de l'implantation de la station de pompage et de traitement, c'est une prise au fil de l'eau qui alimente le réseau du syndicat. A cet endroit, le Lié est une belle rivière qui a déjà parcouru 33 km depuis sa source à Ploec Sur Lié en lisière de la Forêt de Lorge. Le Bassin versant du Lié s'étend sur 480 km<sup>2</sup> dont environ 300 km<sup>2</sup> pour le bassin nord en amont de la station.

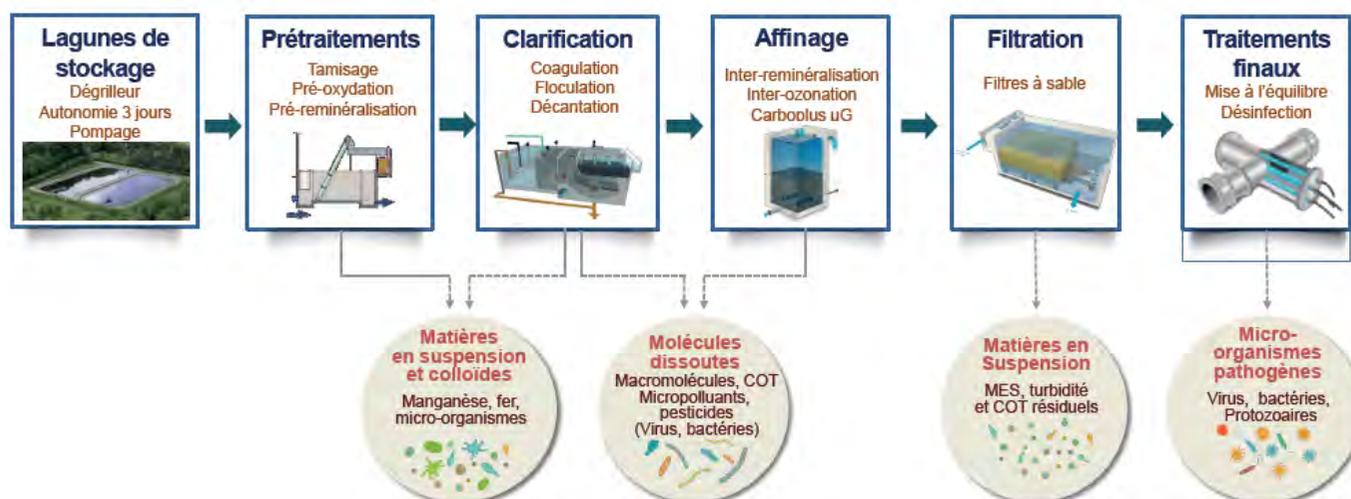
Le syndicat du Lié en quelques chiffres c'est 11 000 abonnés représentant 20 000 habitants, près de 3.4 millions de m<sup>3</sup> d'eau traitée dans la nouvelle usine inaugurée en mars 2020, un réseau de canalisations de 650 kms, 23 ouvrages de stockage et 7 stations de surpression. Enfin + de 60 % de l'eau distribuée est consommée par les abonnés industriels et gros consommateurs.

Par un nouveau contrat, l'exploitation du réseau a été confié en affermage à la SAUR depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée de 10 ans.

## Le Syndicat d'Adduction d'Eau du Lié



### USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE PONT QUERRA



# CIAS – Aide et Soins à domicile

En bref



Envie d'intégrer une équipe dynamique ?  
De donner du sens à vos actions ?

Postes à pourvoir sur les secteurs de :  
**La Chêze, Loudéac et Uzel**

## DEVENEZ AIDE À DOMICILE

REJOIGNEZ LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Contact : Marie-Pierre CHEFD'HÔTEL • 02 96 66 09 06  
Candidature par mail : [cias-aide-soins@loudeac-communaute.bzh](mailto:cias-aide-soins@loudeac-communaute.bzh)  
[www.bretagnecentre.bzh](http://www.bretagnecentre.bzh)



| COLLECTE 2021<br>DES DÉCHETS MÉNAGERS   |         |                          |          |
|---|---------|--------------------------|----------|
| PLÉMET : professionnels (CI)  |         |                          |          |
| Attention, les conteneurs doivent être sortis la veille du jour de collecte<br>La collecte est effectuée entre 4 h et 22 h. |         |                          |          |
| LUNDI   |         | LUNDI                    |          |
| Collecte ordures ménagères  |         | Collecte du tri sélectif |          |
|   |         |                          |          |
| semaine paire & impaire   |         | semaine impaire          |          |
| Septembre   | Octobre | Novembre                 | Décembre |
| Mer. 1  | Ven. 1  | Lun. 1                   | Mer. 1   |
| Jeu. 2  | Sam. 2  | Mar. 2                   | Jeu. 2   |
| Ven. 3  | Dim. 3  | Mer. 3                   | Ven. 3   |
| Sam. 4  | Lun. 4  | Jeu. 4                   | Sam. 4   |
| Dim. 5  | Mar. 5  | Ven. 5                   | Dim. 5   |
| Lun. 6  | Mer. 6  | Sam. 6                   | Lun. 6   |
| Mar. 7  | Jeu. 7  | Dim. 7                   | Mar. 7   |
| Mer. 8  | Ven. 8  | Lun. 8                   | Mer. 8   |
| Jeu. 9  | Sam. 9  | Mar. 9                   | Jeu. 9   |
| Ven. 10   | Dim. 10 | Mer. 10                  | Ven. 10  |
| Sam. 11   | Lun. 11 | Jeu. 11                  | Sam. 11  |
| Dim. 12   | Mar. 12 | Ven. 12                  | Dim. 12  |
| Lun. 13   | Mer. 13 | Sam. 13                  | Lun. 13  |
| Mar. 14   | Jeu. 14 | Dim. 14                  | Mar. 14  |
| Mer. 15   | Ven. 15 | Lun. 15                  | Mer. 15  |
| Jeu. 16   | Sam. 16 | Mar. 16                  | Jeu. 16  |
| Ven. 17   | Dim. 17 | Mer. 17                  | Ven. 17  |
| Sam. 18   | Lun. 18 | Jeu. 18                  | Sam. 18  |
| Dim. 19   | Mar. 19 | Ven. 19                  | Dim. 19  |
| Lun. 20   | Mer. 20 | Sam. 20                  | Lun. 20  |
| Mar. 21   | Jeu. 21 | Dim. 21                  | Mar. 21  |
| Mer. 22   | Ven. 22 | Lun. 22                  | Mer. 22  |
| Jeu. 23   | Sam. 23 | Mar. 23                  | Jeu. 23  |
| Ven. 24   | Dim. 24 | Mer. 24                  | Ven. 24  |
| Sam. 25   | Lun. 25 | Jeu. 25                  | Sam. 25  |
| Dim. 26   | Mar. 26 | Ven. 26                  | Dim. 26  |
| Lun. 27   | Mer. 27 | Sam. 27                  | Lun. 27  |
| Mar. 28   | Jeu. 28 | Dim. 28                  | Mar. 28  |
| Mer. 29   | Ven. 29 | Lun. 29                  | Mer. 29  |
| Jeu. 30   | Sam. 30 | Mar. 30                  | Jeu. 30  |
|   | Dim. 31 | Ven. 31                  |          |

## Calendrier de collecte



Pour toutes les réclamations concernant la collecte des Ordures Ménagères, du tri sélectif et de la Redevance Ordures Ménagères (REOM), les usagers doivent contacter directement le service au 02.96.66.40.10 ou par mail [servicesdechets@loudeac-communaute.bzh](mailto:servicesdechets@loudeac-communaute.bzh).

Ils peuvent également effectuer leurs demandes sur le WEB USAGER - [loudeac-communaute.webusager.fr](http://loudeac-communaute.webusager.fr) avec leurs identifiants inscrits sur la facture.

Pour information : aucune régularisation ne sera effectuée directement par téléphone. Toutes les réclamations doivent être adressées par écrit, accompagnées de justificatifs.

Toutes les informations et les documents sont diffusés sur le site internet de Loudéac Communauté : <https://bretagnecentre.bzh>

### Le paiement de la REOM par prélèvement

Depuis le 01/01/2021, Le prélèvement est semestriel.

Les prélèvements mis en place avant le 01.01.2021 ne sont pas reconduits en raison du changement de fréquence (semestrielle). Pour effectuer une nouvelle demande de prélèvement suite au changement de fréquence :

- Internet : Webusager : <https://loudeac-communaute.webusager.fr> (identifiants inscrits sur la facture 2021)
- Par courrier ou par mail [servicesdechets@loudeac-communaute.bzh](mailto:servicesdechets@loudeac-communaute.bzh). (Autorisation de prélèvement qui sera à compléter et à retourner accompagnée d'un RIB)

### La Collecte

Nous vous rappelons que les conteneurs doivent être sortis la veille de la collecte car cette dernière est effectuée entre 4h et 23 h.

Nous constatons un nombre important de refus de collecte pour les raisons suivantes :

#### 1. Erreurs de tri

Concernant les erreurs de tri, le Centre de tri nous a signalé que des sacs « noirs » étaient déposés dans les conteneurs de tri sélectif et la présence de verre.

Le tri sélectif ne doit jamais être déposé dans des sacs « noirs ou autres couleurs » car ils sont considérés comme des sacs d'Ordures Ménagères et donc automatiquement classés et facturés en refus de tri.

Le « verre » est à déposer dans les colonnes « Verre » situées sur toutes les communes

Nous rappelons que le tri sélectif doit être déposé en VRAC dans les conteneurs de tri sélectif (Couvercle JAUNE)

Les Ordures ménagères doivent être déposées obligatoirement dans des sacs « NOIRS » dans les conteneurs « ordures ménagères » (couvercle MARRON)

#### 2. Conteneur débordant - Sacs déposés hors du conteneur (devant, dessus, à côté)

Les usagers concernés doivent prendre contact avec le service 02.96.66.40.10 afin d'adapter le volume de leurs conteneurs à leur production de déchets.

#### 3. Mauvais positionnement du conteneur (derrière une voiture, proche d'un obstacle...) - Conteneur à l'envers

Les conteneurs doivent être présentés : ouverture du conteneur « côté rue face à la route » et sur le circuit de collecte.

# Plantes Invasives

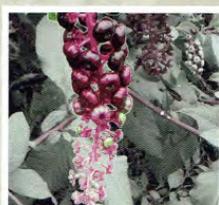
## AVIS DE RECHERCHE EN BRETAGNE

### 4 PLANTES INVASIVES DANGEREUSES POUR MA SANTÉ

COMMENT LES RECONNAÎTRE ?  
QUE FAUT-IL FAIRE ?



L'AMBROISIE  
À FEUILLES D'ARMOISE



LE RAISIN D'AMÉRIQUE



LA BERCE DU CAUCASE



LE DATURA STRAMOINE

## CONDUITE À TENIR SI VOUS OBSERVEZ L'UNE DE CES PLANTES

**Ne laissez pas ces plantes s'installer près de chez vous !**

**Déclarez chaque observation :**

1. Je prends une photo ;
2. Je localise très précisément sur une carte ;
3. J'envoie les informations par e-mail au référent (coordonnées ci-dessous) pour qu'il confirme l'identité de la plante.

**Ne pas semer ou planter  
Ne pas disséminer**

**CONTACTEZ VOTRE RÉFÉRENT**



02 23 21 18 18 - fredon@fredon-bretagne.com  
facebook.com/fredon.bretagne

Référent - Services Techniques de Plémet – M. Stéphane RIBOURDOUILLE  
06 81 86 09 92 - st@plemet.fr

### LE RAISIN D'AMÉRIQUE



**SIGNALEZ-LA !**

#### Comment reconnaître la plante ?

- Tige : creuse, rougeâtre.
- Feuilles : à court pétiole, ovales et lancéolées.
- Fleurs : en grappes dressées, blanches à 5 pétales.
- Fruits : baies de 1 cm devenant pourpres à noires.

#### Quels risques pour ma santé ?

- Plante et baies très toxiques après ingestion.

#### Comment agir ?

- Ne pas consommer.
- Ne pas laisser grainer.
- Arracher à la bêche.

### LE DATURA STRAMOINE



**SIGNALEZ-LA !**

#### Comment reconnaître la plante ?

- Taille : de 40 cm à 1 mètre de haut.
- Feuilles : irrégulièrement dentées avec un long pétiole.
- Fleurs : blanches, solitaires, en forme d'entonnoir plissé de 6 à 10 cm.
- Fruit : sphérique recouvert de nombreuses épines.

#### Quels risques pour ma santé ?

- Plante et graines très toxiques après ingestion.

#### Comment agir ?

- Ne pas consommer.
- Ne pas laisser grainer.
- Arracher avant la floraison.

### L'AMBROISIE À FEUILLES D'ARMOISE



**SIGNALEZ-LA !**

#### Comment reconnaître la plante ?

- Tige : ronde, pleine et poilue.
- Feuilles : de la même couleur sur les deux faces, divisées en plusieurs lobes jusqu'à la nervure centrale, extrémité fine et pointue.
- Fleurs : vertes en forme de cloches réunies en grappe au sommet de la plante.

#### Quels risques pour ma santé ?

- Pollen très allergisant.

#### Comment agir ?

- Ne pas laisser fleurir.
- Arracher en portant des gants avant la floraison.

### LA BERCE DU CAUCASE



**SIGNALEZ-LA !**

#### Comment reconnaître la plante ?

- Très grande taille : de 3 à 5 m de haut.
- Feuilles : composées, profondément découpées pouvant atteindre 1 m.
- Ombeles : blanche, jusqu'à 50 cm de diamètre.
- Tige : robuste, creuse, cannelée, tachetée de pourpre.

Ne pas confondre avec la berce commune !

#### Quels risques pour ma santé ?

- Provoque de très graves brûlures.

#### Comment agir ?

- Ne pas toucher.
- Ne pas laisser grainer.
- Arracher à la bêche en se protégeant (gants, combinaison, bottes, visière).

## Siel Bleu pour les séniors



Durant huit semaines, des activités physiques gratuites ont été proposées aux personnes âgées de plus de 60 ans ou en situation de fragilité : relaxation posturale, gym prévention santé, marche avec bâton, gym chorégraphiée en musique, aire batterie avec des baguettes qui stimule l'appareil cardio-respiratoire. En chiffres, les participations des activités sur l'ensemble de la zone :

- o 29 participants à la conférence, 24 aux ateliers
- o En moyenne, chaque inscrit a participé à 4 activités
- o En moyenne chaque activité a réuni 8 participants
- o 16 séances ont été réalisées au total, pour un total de 95 participations
- o L'activité la plus plébiscitée a été la Gym prévention santé avec la plus haute participation (9 participants en moyenne) et c'est le « air battery » qui a le moins séduit avec seulement 5 participants en moyenne
- o La moyenne d'âge des participants a été de 68.7 ans



## Don de sang

Prenez RDV sur [dondesang.efs.sante.fr](https://dondesang.efs.sante.fr)

Des collectes de sang sont régulièrement organisées dans la région. N'hésitez pas à prendre 1 heure de votre temps au service des autres.

## INSEE : Enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité

« L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economique (Insee) effectue depuis de nombreuses années sur toute l'année une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité.

Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage ou ne travaillent pas (étudiants, retraités...). Elle est la seule source permettant de nous comparer avec nos voisins européens. Elle fournit également des données originales sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, les conditions d'emploi ou la formation continue.

A cet effet, tous les trimestres, un large échantillon de logements est tiré au hasard sur l'ensemble du territoire. Sauf exceptions, les personnes de logements sont interrogées six trimestres de suite : la première interrogation se fait par la visite d'un enquêteur de l'Insee au domicile des enquêtés, les interrogations suivantes par téléphone ou sur Internet. La participation de tous, quelle que soit votre situation, à cette enquête est fondamentale, car elle détermine la qualité des résultats.

Mme Karine LANCIEN, enquêtrice de l'Insee prendra contact avec les personnes des logements sélectionnés entre le 29 novembre le 19 décembre 2021. Elle sera munie d'une carte officielle l'accréditant.

Vos réponses resteront strictement confidentielles. Elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques comme la loi en fait la plus stricte obligation ».

## Boulangerie Gautier

« C'est avec grande surprise que la plupart d'entre vous avez reçu la nouvelle : et oui, après 12 ans et demi, la boulangerie Gautier va changer de nom !

Nous laissons derrière nous une belle équipe et tenons à remercier vivement Johanna et Jonathan pour nous avoir accompagné ces 7 dernières années ainsi que tous ceux (8 apprentis, 7 étudiants et 5 salariés) qui ont fait un bout de chemin avec nous.

Notre ambition était de remettre des couleurs à cette petite boutique tout en privilégiant la simplicité et la convivialité d'un commerce de proximité.

Au-delà de l'exigence du métier et de l'ampleur du travail qu'il demande, ces années ont été un véritable apprentissage de l'entrepreneuriat.

Nous sortons grandis de cette expérience et remercions chaleureusement notre clientèle qui nous a témoigné de sa fidélité dans ses achats quotidiens et fait confiance lors des événements importants.

Nous avons vu grandir certains de vos enfants : du petit morceau de pain au permis, il n'y a eu qu'un pas !

Nous tenons également à remercier les différentes municipalités pour leur accompagnement, les structures publiques et privées pour nous avoir ouvert leurs portes et les associations qui nous ont fait valoir lors de leurs nombreuses manifestations.

Bien que cette décision fasse suite à une ligne de vie que nous nous étions fixée il y a quelques années, il était important pour nous de laisser la boulangerie entre de bonnes mains !

Le sourire, le dynamisme de la vendeuse et le parcours audacieux du couple nous ont convaincu et c'est ainsi que nous confions les clés à Valérie et David qui feront bon usage de leurs différentes expériences pour satisfaire vos papilles à partir du mercredi 22 septembre !

Nous leur souhaitons tous nos vœux de réussite !

Une nouvelle vie professionnelle nous attend, bien différente mais nous l'espérons tout aussi passionnante !! Merci à tous et à bientôt !  
**Emilie & Emmanuel**



« Lucas, le jeune boulanger pâtissier et Chloé, en vente (absente sur la photo) feront également parti de l'aventure auprès du couple de repreneur. »

David et Valérie DROGUET, 55 et 51 ans, pâtisseries de métier depuis l'âge de 14 ans et tous les 2 originaires de Bretagne ont décidé de poser leurs valises à Plémet après avoir fait leur tour de France. Le couple, armé de différentes expériences dont 10 années passées à l'étranger, s'est arrêté 6 ans à Montfort sur Meu où David s'est formé au pain bio sur levain.

D'un commun accord, ils ont décidé de rester sur la continuité de travail d'Emmanuel et Emilie GAUTIER et de garder, bien sûr leurs collaborateurs en place : Jonathan en boulangerie, Johanna et Chloé en vente.

Quelques nouveautés en pâtisserie seront mises en place : spécialités maison ainsi que quelques recettes glanées au cours de leurs voyages dont le fameux baba au Rhum ! Le couple choisit d'ailleurs de s'en inspirer pour renommer la boulangerie « les petits babas de Plémet » !

Une gamme bio sur levain sera également proposée petit à petit en fonction des attentes de la clientèle.

Souhaitant travailler localement, Valérie et David intégreront si possible des matières premières locales tels que les œufs, le lait et les fruits de saison qui pourraient leur être livrés.

# L'équipe administrative de la mairie

Elles assurent chaque jour de multiples tâches au service des Plémétais, dans l'ombre ou la lumière, mais chacune avec des compétences particulières. Elles sont quatre au rez-de-chaussée et trois à l'étage et ont la chance de travailler dans une mairie dotée de locaux clairs et spacieux et dans un cadre agréable. Rencontre avec les sept dames du service administratif de la mairie.



## Jessica Pencolé : « être à l'écoute »

Lorsque vous passez la porte de la mairie, Jessica est la première personne que vous rencontrez. La jeune femme de 27 ans, vous accueille avec le sourire. Recrutée, il y a un an pour un remplacement, elle a désormais le statut de stagiaire jusqu'en mars prochain, date à laquelle elle sera titularisée. Ses fonctions sont très variées et aucun jour ne ressemble à un autre. Outre l'accueil du public, qui requiert beaucoup d'écoute et d'empathie, elle gère – entre autres – l'état civil, la mise à jour des listes électorales, l'organisation des scrutins lors des élections, et toute la gestion des deux cimetières, ce qui n'est pas une mince affaire. Son parcours est atypique, puisque elle se destinait au départ au métier de coiffeuse avant de bifurquer avec intérêt, vers la fonction publique. Domiciliée à Merdrignac, elle a précédemment travaillé durant trois ans pour la municipalité de Gaël, dans le cadre d'un contrat aidé. Elle s'occupait de l'état civil, de la gestion des salles et surtout de l'agence postale communale. A Plémet, ses fonctions sont plus diverses.

## Roseline Gicquel : Un poste dédié à la communication

Recrutée fin 2001 par le docteur Piton et madame Le Goff, Roseline était chargée au départ des remplacements de congés. C'était son premier poste dans la fonction publique. Depuis vingt ans, cette jeune quinquagénaire, a eu l'occasion de travailler pour cinq maires : Louis Piton, Luc Cavé, Dominique Grall, Romain Boutron et Chantal Névo. De niveau BTS en secrétariat, elle a tout d'abord assuré l'accueil, conjointement avec les précédentes collègues. Elle s'occupait aussi de l'état civil, du secrétariat des élus et de la gestion des registres de sécurité. Au fil des ans, ses missions se sont étendues et ont évolué vers la prise en charge de tout le volet communication : bulletin municipal, site internet, mise à jour du panneau d'affichage et des réseaux sociaux.... De temps à autre, pour des remplacements, vous la retrouvez à l'accueil. Elle aide aussi à l'organisation des animations communales du point de vue administratif. Un poste riche et varié.



## Ingrid Mahoudo : Un lien précieux entre Plémet et la Ferrière

Ingrid, 46 ans, a rejoint la mairie de Plémet en 2016 lors de la création de la commune nouvelle avec La Ferrière. Auparavant, elle assurait le secrétariat et l'accueil des usagers dans les communes de Goméné, St Maudan et La Ferrière. C'est dire si la polyvalence lui est familière. Ingrid a intégré la fonction publique en 2003, en tant qu'agent au centre de gestion de Plémet. Aujourd'hui, elle « navigue » entre Plémet et la Ferrière, commune associée dans laquelle elle assure l'ouverture le lundi et le mercredi matin et le vendredi après midi. A Plémet, elle est chargée de la facturation, de la gestion des locations de salles communales. Elle s'occupe des logements communaux ( 25 à Plémet et 7 à la Ferrière). Elle gère également les différentes régies. Elle s'occupe des inscriptions et suivi de la cantine et de la garderie, et assure le lien permanent avec le CCAS.



Le groupe avec le maire dehors.



## Charlotte Quellenec : Gestionnaire des achats courants et de l'urbanisme

Charlotte est la « petite nouvelle » du groupe. Agée de 34 ans, et de formation comptable, elle travaille à Plémet depuis le mois de mai dernier. Entrée dans la fonction publique en 2011, cette bretonne d'origine fait un retour aux sources, après avoir vécu sa jeunesse en région parisienne jusqu'en 2018. Professionnellement, elle a débuté sa carrière dans une commune des Yvelines, où elle assurait l'accueil, l'état civil, les élections et la gestion du cimetière. Pour elle, Plémet est une commune d'une taille idéale où il fait bon vivre, tout comme Lanrelas, son lieu de résidence. Dans son bureau, situé au rez-de-chaussée, elle gère tout le volet urbanisme : instruction des permis de construire, déclaration de travaux, certificat d'urbanisme. Elle est aussi chargée de la compta de fonctionnement, soit la gestion et le règlement des factures pour la commune et pour la cuisine centrale ainsi que les affaires foncières.

## Stéphanie Touzé : Chargée des ressources humaines

A l'étage, le premier bureau est occupé par Stéphanie. La jeune quadra est en charge des ressources humaines, un poste clef qu'elle assure depuis quinze ans. Titulaire d'une maîtrise en droit public et d'un DESS de gestion des collectivités locales, elle est fidèle à Plémet depuis son entrée dans la vie active. Ses fonctions ne sont pas tous les jours de tout repos, surtout lorsqu'il faut trouver des remplaçants au pied levé. La commune compte en effet une cinquantaine d'agents si l'on additionne les services administratif, technique, école, cuisine centrale, maison de l'enfance, sports et entretiens des locaux. A Stéphanie de gérer les plannings, les congés, les arrêts maladie, les formations et les remplacements. De ce fait, elle est continuellement en relation étroite avec les responsables de chaque service et doit souvent faire preuve d'une grande réactivité. Elle participe aux recrutements. A ce titre, elle signale que la municipalité cherche régulièrement des personnes pour des missions ponctuelles. N'hésitez donc pas à envoyer vos CV, pour postuler à des missions de remplacement ponctuels à l'école, à la cantine, à la garderie ou à l'entretien des locaux. A bon entendeur....



## Nathalie Hamon : Marchés publics et compta

Comme sa collègue Roseline Gicquel, Nathalie Hamon totalise près de 20 années d'ancienneté à la mairie de Plémet et une collaboration avec cinq maires. De formation maîtrise en AES ( Administration Economique et Sociale), Nathalie, 48 ans, a débuté sa carrière au centre de gestion pour divers remplacements notamment dans les municipalités de St Gilles du Mené et Loscouet sur Meu. Arrivée à Plémet en 2002, elle a tout d'abord partagé son temps de travail entre la commune et le syndicat d'eau du Lié. A partir de 2005, elle s'est pleinement investie dans tout ce qui tourne autour des marchés publics, leur suivi et des affaires foncières. Par exemple, elle suit actuellement l'évolution des travaux de l'ancienne maison Le Hô. Nathalie est également responsable de la comptabilité et de l'investissement, des factures et se charge des demandes de subventions. Enfin, elle seconde la directrice générale pour préparer les budgets. Bien qu'ayant peu de relations directes avec les usagers, Nathalie occupe un poste clef pour que le service administratif fonctionne correctement.



## Mélanie Ingate, DGS : « La cheffe d'orchestre » des services

Arrivée à la mairie de Plémet en février 2017 au service urbanisme, Mélanie Ingate, 35 ans, a été promue Directrice générale des Services l'an dernier. Titulaire d'une licence AES, elle a tout d'abord assuré une multitude de remplacements au sein du centre de gestion et acquis ainsi une solide expérience et une vue d'ensemble de toutes les missions demandées au sein des services d'une collectivité. Mélanie a notamment travaillé à Hémonstoir, Ploufragan, Plessala, Quintin, Pommeret etc.. Désormais, « cheffe d'orchestre » de l'ensemble des services de la commune, elle décrit son poste comme pluridisciplinaire, constatant qu'il n'y a jamais de journée type pour une DGS. Cependant, sa mission principale est d'être en relation continue avec les chefs des divers services de la collectivité et de faire le lien entre les agents et les élus afin que les décisions de ces derniers soient bien appliquées. Outre l'organisation administrative de l'ensemble des services et la gestion du personnel en étroite relation avec Stéphanie, Mélanie est chargée de la préparation des budgets et d'aller chercher les financements pour les gros projets en collaboration avec Nathalie. Etre DGS, c'est aussi se tenir constamment informée des réglementations et missions qui ne cessent d'évoluer et d'en faire part aux collègues et élus. Un travail riche, varié et passionnant selon Mélanie...



# 83<sup>ème</sup> Semaine Fédérale Internationale de Cyclotourisme

83<sup>e</sup> Semaine Fédérale Internationale de Cyclotourisme  
CÔTES D'ARMOR CŒUR DE BREIZH  
LOUDEAC 2022  
du 31 juillet au 7 août 2022

140 km  
110 km  
80 km  
30 km

FF vélo  
Fédération française de cyclotourisme  
www.sf-loudeac.bzh

Côtes d'Armor le Département  
LOUDEAC communauté BRETAGNE CENTRE  
Ville de Loudéac

LOUDEAC 2022  
83<sup>e</sup> Semaine Fédérale Internationale de Cyclotourisme

## RECHERCHE HÉBERGEMENT CHEZ L'HABITANT

→ Vous disposez

- D'une maison
- D'un appartement
- D'une ou plusieurs chambres disponibles

Du 30 Juillet au 07 Août 2022  
Alors recevez un ou plusieurs Cyclotouristes chez vous!

→ Contacts

MICHEL Jean Gildas  
13, Rue de la Ville Néant  
22360 LANGUEUX  
Tél: 07 61 45 66 30

GEORGÉLIN Michel  
5, Rue du Berry  
22360 LANGUEUX  
Tél: 06 42 90 40 50  
Mail: hebergementsf2022@gmail.com

CÔTES D'ARMOR CŒUR DE BREIZH

## Association ASTALAC'H : initiation au tir à l'arc



L'Association sportive de tir à l'arc et de lancer de couteaux et de haches « Astalac'h » a organisé le mardi 27 juillet, une séance de découverte sur le site du terrain de football de La Ferrière. Les enfants et leurs parents ont été accueillis par Cédric Allio, vice-président de l'association, et archer compétiteur au sein des Archers du Pays de Loudéac.

## recyclage challenge

Du 11/10 au 26/11, déposez  
Votre ancien téléphone dans le collecteur  
Au sein de votre Mairie  
Ou dans les points de collecte identifiés\*

Faites gagner votre territoire en recyclant le plus grand Nombre de téléphone.

\* Retrouver les points de collecte sur [www.bretagnecentre.bzh](http://www.bretagnecentre.bzh)

#RecyclageChallenge

Logo: Fédération internationale fédérations de tir sportif, LOUDEAC communauté BRETAGNE CENTRE, Bretagne Centre, Emplacement Du logo partenaire Si besoin, orange

## Tour en Côtes d'Armor

Le cyclo-club du Ninian, son président, Jean-Paul Marais, ainsi que Ronan Fernandez, maire-adjoint, ont accueilli 97 cyclotouristes, tous partis de Merdrignac, dans le cadre de la troisième édition du Tour en Côtes-d'Armor.

Ce circuit de 130 km se fait en deux étapes. Après avoir parcouru les communes de Merdrignac, Saint-Vran et Saint-Gilles-du-Mené sous une pluie torrentielle, les cyclistes ont apprécié l'accueil plémétais pour un ravitaillement. « Sur ces 97 cyclistes, 39 femmes ont pris le départ. Ils sont tous issus des 38 clubs basés dans quatre départements Bretons, mais aussi en région parisienne, d'Indre-et-Loire et de Cholet, de tous les âges : les doyens, une féminine de Plouha de 80 ans, inscrite à la randonnée nationale « Toutes à Toulouse » en septembre, et un senior d'Evran, de 84 ans. Ils pédalaient aux côtés des plus jeunes, une femme de Chantepie, de 40 ans, et un homme de Cholet, 36 ans, qui a fait les trois éditions du TCA. Vingt-deux clubs costarmoricains étaient aussi présents. Les cyclotouristes étaient ensuite attendus à Mûr-de-Bretagne pour le déjeuner, et à Gouarec pour la nuit,



avec un retour à Merdrignac dimanche après-midi.

Ouvert uniquement aux licenciés FFCT (Fédération Française de Cyclotourisme) le TCA est organisé tous les deux ans par le Comité départemental de cyclotourisme (Codep 22). Mais un rendez-vous exceptionnel est annoncé pour l'an prochain : « La 83e semaine fédérale internationale de cyclotouriste, qui aura lieu du 31 juillet au 7 août 2022, passera à Loudéac. Nous attendons 12000 participants venus de France et d'Europe à l'hippodrome. Nous avons réservé 40 hectares pour les campings et véhicules », ont annoncé les organisateurs. Les bénévoles sont attendus.

## La Récré des Loustics



La récré des loustics a fermé ses portes pour la saison estivale avec près de 40 jours de fonctionnement et une trentaine d'enfants accueillis quotidiennement.

Les équipes dirigées par Noëlline Hamon en juillet et Magali Posnic en août ont divertifié les enfants en alternant leurs savoir-faire : chorégraphies, jeux sportifs, loisirs créatifs, balades, etc. La bonne humeur et les sourires étaient

plus fréquents que les journées ensoleillées mais qu'à cela ne tienne : les loustics ont été bien occupés sur ces 2 mois d'été ! Après la fin d'une aventure, le début d'une nouvelle a démarré le mercredi 8 septembre !

Et oui, le centre de loisirs de Plémet est ouvert presque toute l'année. Les inscriptions pour les mercredis et vacances (hors Noël) sont ouvertes dès à présent via le Portail familles. L'équipe annuelle est composée d'Edith Goarin (directrice), Magali Posnic, Marie-Pierre Jean-Lambert, et Ronan Berbin (animateurs).

Le projet pédagogique des mercredis sera sur la thématique des « P'tits débrouillards ». Des animations et sorties visant entre autres à développer l'autonomie et le bien-être des enfants marqueront chaque cycle de l'année.

Renseignements au 06-69-44-22-10 ou sur [afr.plemet@gmail.com](mailto:afr.plemet@gmail.com)

**Association Familles Rurales**

**Maison de l'Enfance**

**Ruelle des 2 âges**

**22210 PLEMET**

# Toujours Belle La Vie

Au sein de la résidence La Croix Gréau, les activités quotidiennes reprennent peu à peu avec quelques bénévoles : jeux de sociétés, chant, activités manuelles et :



Loto

Le 22 juillet, nous avons fêté les anniversaires avec M Jean Sohier. Tous les résidents étaient contents de le retrouver après ces plusieurs mois d'interruption. Nous avons fêté tous les anniversaires de janvier à juillet.

Pendant l'été, nous avons organisé 2 sorties avec les véhicules de l'IME :



*Nous vous rappelons que l'opération repas à emporter « Blanquette de veau » est reportée au 20 novembre.*

- 20 juillet, accompagnés de Steffi, nous sommes allés nous rafraîchir sur la terrasse de la brasserie St Antoine de « Fruits et Légumes du Mené ». Les résidents ont discuté sur leur jeunesse, leurs amis en commun et de la commune de Plémet autour d'un verre et en partageant une tarte aux fruits. Tous étaient heureux de cette petite escapade.



- Le 17 août, 8 résidents accompagnés de Camille, Colette et Sylvie ont visité le musée des métiers de la Chèze. L'après-midi est très vite passé. Tous étaient à l'écoute de l'animatrice du musée et chacun a apporté sa petite anecdote et de sa connaissance sur les différents métiers : tonnelier, maréchalferrant, sabotier, forgeron et imprimerie. Nous avons appris beaucoup. On apprend à tout âge !! A 17h, après un petit goûter, nous sommes rentrés à la Résidence. Nous réfléchissons à notre prochaine virée !



## Troupe de théâtre

La troupe de théâtre «Les Ventoués du Ninian» est en préparation de la saison 2021. Si vous voulez vous changer les idées, si vous voulez prendre du plaisir après ces long mois de contrainte, venez rejoindre les membres de la troupe.

Les représentations auront lieu à la salle des fêtes de La Ferrière :

- Samedi 13 novembre à 20h30
- Dimanche 14 novembre à 14h30
- Vendredi 19 novembre à 20h30
- Samedi 20 novembre à 20h30

À ce jour, la situation sanitaire impose : masque obligatoire, pass sanitaire mais pas de limite de jauge.

## La Ferrière activ'

**Randonnée Gourmande le dimanche 10 octobre** au tarif de 10€ l'entrée,

sur réservation jusqu'au 30 septembre (de 9h30 à 18h30), contact Marie France au 06 86 11 86 46

un seul parcours d'environ 8 km -à partir de 11h

**Fête de la soupe le dimanche 05 décembre** : le potiron sera à l'honneur.

## Théâtre

**Dimanche 10 octobre 2021 à 15h** à la salle des fêtes de Plémet, venez nombreux à la pièce de théâtre de la compagnie Chon : Jeanne et Gabrielle - Témoins de mariage. Après avoir ouvert la saison culturelle de la salle Mosaïque de Le Mené avec succès, nous leur faisons confiance à notre tour. Elle vont nous emporter dans une cérémonie de mariage déjantée. Rires garantis.



Humour

Présentation de saison et  
**JEANNE ET GABRIELLE**  
Cie Chon

Programmation : Armel Baud (nom de scène).

# Octobre rose

**Octobre Rose**

**L'Espoir Plémétais**

Campagne d'information & de sensibilisation au dépistage du cancer du sein

**Samedi 23 Octobre 2021**

**Marches** départ derrière la Mairie de PLEMET

CIRCUIT DE 11 KM - DÉPART à 15H00  
CIRCUIT DE 5 KM - DÉPART à 16H00

Inscriptions des engagements à partir de 13h30  
Participation : 5€ à partir de 15 ans

17h30-Séance de Do In - Qi Gong  
18h15-Concert "Beautiful Brothers"  
(chants de marins - Irlandais - Québécois)  
22h00-Feu d'artifice  
(offert par la municipalité de PLEMET)

**GALETTE-SAUCISSE ET BUVETTE SUR PLACE**

Organisé par l'Antenne de LOUDEAC - Ligue Contre le Cancer

**Pass sanitaire obligatoire**

DÉPISTAGE DES CANCERS  
Centre de coordination Bretagne

Assurance Maladie

MAIRIE DE PLEMET

LA LIQUE  
Centre de concert

**VIGILANTE PLEMET BASKET**

**30 OCTOBRE**

SALLE DES FÊTES / PLEMET

**HALLOWEEN PARTY #7**

ADULTE : 12€  
SOUPE DE POTIMARRON / POULET - FRITES / FROMAGE / DESSERT /

ENFANT : 6€ (- de 10 ans)  
SOUPE DE POTIMARRON / JAMBON - FRITES / DESSERT /

**UNIQUEMENT A EMPORTER**

A PARTIR DE 18H00

# JAZZ Nouvelle-Orléans (New Orleans Jazz)

CONCERT **JAZZ**

à Plémet Sam. 23 Oct. 2021

avec les **NEW ORLEANS OLD KIDS**

20h30 Salle des Fêtes de Plémet

Renseignements : 06 60 88 89 06 - assoswing22@gmail.com  
Billetterie : Mairie et boulangeries de Plémet - Entrée : 15€  
Bar sur place et piste de danse

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE

Pour son 3ème concert, l'Association Swing22 a invité

6 prestigieux musiciens : les New Orleans Old Kids.

Toute l'année ils parcourent les routes de France, d'Europe, voire du Monde, ce samedi 23 octobre, ils seront sur la scène de Plémet.

Le Jazz Nouvelle-Orléans est un courant musical qui s'est principalement développé dans les années 1880 et 1890 à La Nouvelle-Orléans.

C'est avant tout un phénomène qui associe la musique, l'amitié et le partage, une musique qui à la base se joue dans la rue. C'est une philosophie réaliste et désespérément optimiste de l'existence et de la retransmission musicale des multiples sensations qui constituent les différents épisodes de nos vies.

Un concert c'est le partage d'un voyage, d'un moment de joie ou de tristesse, d'un voyage

comportant de nombreuses escales, les fêtes débridées de la Nouvelle-Orléans, le ragtime nostalgique d'un piano seul, le blues profond de la société noire américaine, la biguine distinguée des Antilles, une ballade irlandaise, une chanson de Georges Gershwin, voire du bel canto et pourquoi pas un vieux quadrille français ?

Toutes ces origines, ces riches ingrédients seront « cuisinés » à merveille par les musiciens accomplis des « New Orleans Old Kids » qui vous invitent à partager leur banquet.

Pour ce « banquet » exceptionnel, venez applaudir Alain FOUGA au banjo, Jean-Pierre MIORIN à la clarinette et au saxo, Michel SENAMAUD à la batterie, Patrick BACQUEVILLE au trombone à coulisse et chanteur, Pierre JEAN au piano et à la trompette, Gilles CHEVAUCHERIE à la contrebasse.

# Bibliothèque

**Vous ne connaissez pas la bibliothèque ou au contraire vous la connaissez bien ?** Que vous fréquentiez la bibliothèque, ou que vous ne saviez même pas qu'elle existe, vous nous aideriez en répondant à ce petit questionnaire. Afin d'évaluer le service de la bibliothèque et dans le but de l'améliorer, veuillez prendre 5 min pour répondre à cette petite enquête. Vous pouvez le faire directement en ligne : <https://forms.gle/9qBxYAgErdEKC8MuZ> (Recopier cette adresse ou aller sur la page bibliothèque de la mairie). Et si l'informatique vous ne voulez pas en entendre parler, une version papier est à votre disposition à la bibliothèque et à la mairie. Les réponses à ce questionnaire sont anonymes, les données personnelles récoltées ne seront utilisées que dans le cadre du diagnostic.

Merci pour votre précieuse participation. Pour toute information, s'adresser à la bibliothèque  
3 rue des étangs - 22210 Plémet - 02.96.25.68.33 - [mediatheque@plemet.fr](mailto:mediatheque@plemet.fr)

## PROGRAMME NUMÉRIQUE

### septembre-octobre-novembre 2021

### CONTACT

07 64 38 94 63

02 96 25 68 33 - [mediatheque@plemet.fr](mailto:mediatheque@plemet.fr)

**PLUMIEUX : LE VENDREDI MATIN**  
**PLÉMET : LE VENDREDI APRÈS-MIDI**

| Septembre 2021              |  |  |  |
|-----------------------------|--|--|--|
|                             | Vendredi 03/09   | Vendredi 24/09   |  |
| 9 h - 10 h 30               | <b>Le clavier et la souris, appréhender l'environnement Windows</b><br><small>initiation pour les novices</small>  | <b>Le clavier et la souris, appréhender l'environnement Windows</b><br><small>initiation pour les novices</small>          |  |
| 10 h 30 - 12 h              | <b>Démarches en ligne</b><br>- se créer un compte sur les principaux sites administratifs<br>- utiliser France connect<br>- effectuer une démarche       |  |  |
| Plémet<br>13 h 30 - 15 h 30 | <b>Smartphones et tablettes</b><br>- fonctionnement général<br>- installer/supprimer une app<br>- utiliser les app natives<br>- se connecter à un réseau | <b>La sécurité sur smartphone</b><br>- les mises à jour<br>- le code PIN<br>- sauvegarde et synchronisation<br>- antivirus |  |
| Plémet<br>15 h 30 - 16 h 30 | <b>Accès libre</b><br>- des précisions/questions<br>- des problèmes informatiques<br>- besoin d'un créateur  |  |  |

| Octobre/Novembre 2021       |  |  |  |
|-----------------------------|--|--|--|
|                             | Vendredi 15/10   | Vendredi 29/10   | Vendredi 19/11   |
| 9 h - 10 h 30               | <b>Comprendre Windows</b><br>- bureau et barre des tâches<br>- le menu Démarrer en détails<br>- l'explorateur de fichiers                          | <b>Le traitement de texte</b><br>- changer la police<br>- aligner ou centrer un texte<br>- l'accès à la barre d'outils<br>- les puces d'énumération                  | <b>Faire travailler sa mémoire</b><br>Quelques de sites pour faire travailler sa mémoire et sa culture générale.<br>• Mampez.com • Ici.fr/jeux<br>• Jeanelles.net • Ademinvt.com |
| 10 h 30 - 12 h              | <b>Démarches en ligne</b><br>- se créer un compte sur les principaux sites administratifs<br>- utiliser France connect<br>- effectuer une démarche |  |  |
| Plémet<br>13 h 30 - 15 h 30 | <b>Nettoyer et entretenir son PC</b><br>- explication du cache, cookies, fichiers temporaires<br>- présentation et utilisation de logiciels        | <b>Créer un calendrier personnalisé</b><br>- choisir des images sur Internet ou parmi vos propres photos<br>- choisir vos couleurs<br>- apprendre à faire un dégradé | <b>Réseaux sociaux</b><br>- initiation aux réseaux sociaux avec Twitter<br>- création de compte<br>- suivre des médias d'information   |
| Plémet<br>15 h 30 - 16 h 30 | <b>Accès libre</b><br>- des précisions/questions<br>- des problèmes informatiques<br>- besoin d'un créateur  |  |  |

Accès sur inscription
PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

Retrouvez la liste des espaces numériques sur :

www.bretagnecentre.bzh

# Festival Mini Momes / Maxi Momes «Nina Momes en boucle»

Vie associative



**JEUDI 28 OCTOBRE 2021** – salle des fêtes de Plémet  
3 séances : 11 h / 14 h 30 / 16 h 30

Un doudou dans une machine à laver. Un ballon tout rond. Le tic-tac du réveil. Une boîte à musique. Des bisous. Des chansons-minutes. Des rythmiques électro-ludiques. Des voix. Des cordes. Corps et machines. En boucle, en boucle, en boucle !  
Rythmes et ritournelles façon musiques actuelles, pour bercer et éoustiller petits et grands.

## Dictons

*Octobre emmitoufflé annonce décembre ensoleillé.*

*Brumeux octobre et pluvieux novembre font ensemble bon décembre.*

*Tonnerre de décembre promet beaucoup de vent pour l'an suivant.*



Instant détente

## A vos casseroles

### Cake au chocolat truffé de pépites de chocolat

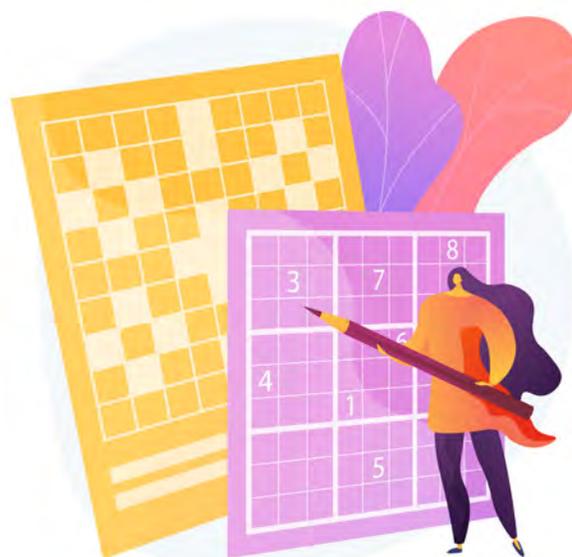
**Recettes pour 6 personnes :** ● 200g de chocolat noir, 1 sachet de pépites de chocolat, 150g de sucre, 150g de beurre, 80g de farine, 4 œufs moyens, 2c. à soupe de levure chimique, 1/2 paquet de sucre vanillé (facultatif)

- 1 Préchauffez le four à th 6-7 (200°C).
- 2 Dans une casserole, faites fondre le chocolat cassé en morceaux avec le beurre à feu très doux, ou au bain-marie.
- 3 Pendant ce temps, mélangez les œufs avec le sucre dans un saladier. Ajoutez le beurre et le chocolat fondu. Fouettez jusqu'à obtenir une pâte bien homogène.
- 4 Dans un bol, mélangez la farine avec la levure chimique. Ajoutez à la préparation et mélangez à nouveau pour retrouver une pâte lisse.
- 5 Versez les 3/4 des pépites de chocolat et mélangez délicatement.
- 6 Répartissez la préparation dans un moule à cake beurré, parsemez du restant de pépites et enfournez pour 40 min de cuisson.
- 7 Retirez, laissez refroidir, démoulez puis servez.



## Sudoku

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
|   |   | 5 | 6 |   | 2 |   |   | 8 |
| 8 | 1 | 7 |   |   |   |   | 5 | 9 |
|   |   |   |   | 8 |   |   |   | 6 |
| 7 | 2 | 8 |   | 3 | 6 | 4 |   |   |
| 5 |   |   |   |   |   |   | 3 |   |
| 4 | 3 | 2 |   | 9 | 8 | 7 |   |   |
| 5 |   |   |   | 2 |   |   |   |   |
|   | 6 | 9 |   |   | 7 | 1 | 5 |   |
|   | 1 |   | 5 |   | 6 | 7 |   |   |



# TROIS SIÈCLES D'HISTOIRE 1501 –

Depuis quelques décennies, les certitudes économiques et humaines nées de la Révolution industrielle semblent sérieusement mises à mal. Le phénomène a d'abord affecté le secteur secondaire avec des manifestations aussi évidentes que celles présentées par les friches industrielles et leur corollaire, la désindustrialisation. La soudaineté et la violence de l'événement ont conduit les historiens à s'interroger aussi bien sur la naissance que sur le développement, voire sur la disparition du tissu industriel et leurs recherches ont été orientées en ce sens<sup>1</sup>. Pareillement, une gestion anarchique de l'espace agricole et une utilisation incontrôlée de ses possibilités ont conduit l'agriculture dans une impasse et laissé croire à un autrefois idyllique et peu soumis aux influences externes, hormis celles de la guerre ou de l'épidémie. Si l'on ne peut parler de mutation brutale du contexte économique et humain du centre-Bretagne à l'Époque Moderne quelle évolution peut-on lui reconnaître ? Dans cette perspective, toute transformation, même partielle d'un milieu, établit de nouveaux liens hiérarchiques sur l'espace et sur les hommes qui y résident. Devant une telle situation, quelle attitude les habitants du centre-Bretagne ont-ils adoptée pour faire face aux différentes formes de changements rencontrés entre 1500 et 1800 ? Afin de la découvrir, cet article s'est intéressé à un territoire qui s'étend de Trémoré à Trévé, et forme l'extrême Sud-Est de l'actuel département des Côtes-d'Armor. La conservation de documents seigneuriaux a permis de reconstituer une part de l'évolution économique et humaine de cette zone.

## I Le centre-Bretagne, un espace humanisé

### Par ses paroisses et ses habitants

Dans l'histoire du centre-Bretagne on ne peut faire abstraction du rôle ancien, mais déterminant qu'y ont joué les « plous » bretons. Ils sont apparus à la fin de l'Empire

romain entre les deux zones humanisées de Merdrignac et de Cadéac, sans doute parce que cet espace intermédiaire était sinon vide, du moins peu peuplé. Il a donné naissance à Plumieux, Plémet, Plessala, Plouguenast. Un article récent de S. Kerneis paraît douter de leur origine celtique d'autant que le terme plou dérive du latin plebs. Il s'agirait d'un système romain adapté à des régions faiblement urbanisées et dont l'objectif aurait été d'encadrer des populations peu christianisées ou susceptibles de s'agiter. En l'absence d'évêchés, de telles structures régies par un groupe de prêtres et d'administrateurs civils auraient acquis leur autonomie avec la disparition de l'Empire romain. Si l'on adopte cette analyse, les différentes vagues de l'émigration bretonne auraient adopté un cadre juridique préexistant, puis l'auraient généralisé, ce qui expliquerait de façon cohérente les particularités de ces entités administratives.

L'étendue des différentes paroisses primitives était sans rapport avec celle des communes que nous pouvons connaître actuellement. Le Merdrignac ancien, de forme grossièrement rectangulaire, occupait un territoire intégrant Trémoré et Illifaut, soit plus de 11 000 hectares. Le cas de Cadéac est plus difficile à déterminer, Loudéac n'ayant acquis qu'ultérieurement son autonomie. Le territoire de cette dernière est devenu, localement, la paroisse la plus importante, puisqu'elle dépassait 22 000 hectares et s'étirait d'Uzel à Saint-Samson entre les cours de l'Oust et du Lié. Parmi les implantations nouvelles, celle de « Plumioc » était clairement délimitée par des éléments géographiques : ligne de crêtes de La Ferrière et de La Chèze au Nord, rivières du Lié et du Ninian à l'Ouest et à l'Est, forêt de La Nouée au Sud. Occupant les communes actuelles de Plumieux, Le Cambout, Coëtlogon, La Ferrière, La Chèze, sa superficie atteignait 11 000 hectares. Plémet, quoique moins étendu, prenait appui au Sud sur les mêmes croupes de La Ferrière-La Chèze, s'arrêtait au Nord sur les premiers contreforts du Mené et s'étirait d'Est en Ouest, depuis

LEROY LADURIE (E.), *Histoire des paysans français de la Peste noire à la Révolution*, Paris, 2002 ; MORICEAU (J.-M.), *Terres mouvantes. Les campagnes du féodalisme à la mondialisation XII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 2002

Arch. départ. des Côtes-d'Armor, E 3377 à 3387 – 2 E 147 à 150 – 12 J 2 à 32

COUFFON (R.), « Recherches sur les églises primitives de l'évêché de Saint-Brieuc et Tréguier » *Mém. Soc. Em. des Côtes-du-Nord*, T. 75, 1944-1945, pp. 165-202 – TANGUY (B.) *Dictionnaire des noms de communes trèves et paroisses des Côtes-d'Armor*, Douarnenez, 1992.

KERNEIS (S.), « Pieve d'Italie et Plou d'Armorique. Paganisme et christianisme au bas-Empire », *Mém. Soc. Hist. et Archéo. de Bretagne*, 1998, p. 397-437

TANGUY (B.), *Dictionnaire*, op. cit., p.126, 138, 181, 188, 212, 232, 233.

# RIÈRE DU CENTRE-BRETAGNE – 1800

la forêt de Loudéac jusqu'aux landes de Laurenan, sur un peu plus de 8 000 hectares. Avec Plessala on retrouve un territoire primitif proche de celui de Plumieux, c'est-à-dire 12 000 hectares. Quoique sa délimitation s'avère moins précise que celle des précédentes paroisses, il semble bien qu'une déviation venue de la voie romaine de l'Étrat et reliant La Hutte-à-l'Anguille (Laurenan) et Le Billiac (La Prénessaye), lui ait servi de frontière avec Plémet, tandis que la forêt de Loudéac limitait son expansion vers l'Ouest. Au cœur du Méné, et donc sans frontières très précises, Plessala exerçait sa domination sur tout ou partie des territoires actuels de Collinée, de Saint-Gilles-du-Méné, de Saint-Gouéno, ainsi que celui de Langast. Installé dans un graben, Plouguenast était de taille plus réduite et ne contrôlait qu'environ 6 000 hectares. A son territoire actuel, s'ajoutaient toutefois ceux de Gausson et de Langast, du moins pour la partie que n'occupait pas Plessala.

De ces fondations lointaines, certains mots issus du breton servent toujours à désigner quelques écarts et lieux-dits, mais ils représentent moins d'un tiers des toponymes de la zone étudiée. Les termes les plus évocateurs sont les patronymes accolés au plous primitifs, au point d'en paraître les fondateurs ; mais, comme le reconnaît B. Tanguy, il s'agit de personnages difficilement identifiables en dehors de Meoc, éponyme de Plumieux. Cet ermite qui aurait vécu dans les bois de Coëtmieux, près de Lamballe, est mentionné par un lectionnaire de Dol ; or à Coëtlogon, ancien membre de Plumieux, on trouve une fontaine dédiée à saint Turiau, autre saint dolois. Une telle proximité n'est sans doute pas fortuite. En ce qui concerne Plémet, diverses hypothèses peuvent être formulées en fonction des graphies médiévales évoquant le nom de cette paroisse, « Plémé » d'autant qu'un hameau porte le nom de Saint-Rumel, prononcé localement « Saint-Rumé », et qu'à proximité on trouve les Déserts, terme généralement associé à un établissement monastique. Ajoutons aussi qu'il y a quelques

années encore, à l'occasion du pardon local, une espèce de troménie conduisait les fidèles depuis l'église paroissiale vers une lande, située à faible distance de Saint-Rumel. Faut-il voir un lien entre cette cérémonie et un fondateur de la plebs ? Il est bien difficile de répondre à cette interrogation. Les mêmes difficultés d'interprétation s'appliquent à Plouguenast où il est malaisé de retrouver saint Quenat évoqué dans la commune voisine de Saint-Glen, et saint Sula à Plessala. La béatification spontanée de personnages locaux représentatifs ou de moines gyrovagues a été aussi appliquée à d'autres individus qui ont donné leur nom à des hameaux, comme ceux de Saint-Lubin (Plémet) , de Saint-Léau (Plumieux), de Saint-Unet ou Saint-Idunet (Laurenan), de Saint-Guénéal (Goméné). A Goméné, la découverte déjà ancienne d'une courte inscription en vieux breton qui se lit « CEDPARTH SO » ne pouvait manquer d'attirer l'attention . Elle a été étudiée par G. Latimier et M. Fleuriot qui se sont inspirés des chartes de Landévennec pour la dater des débuts du VI<sup>e</sup> siècle. Ces auteurs sont arrivés à la conclusion qu'il se serait agi d'une donation à Saint-Idunet à son contemporain Guénéal. De cette longue phase historique qui s'est close avec le XII<sup>e</sup> siècle, on découvre aussi des termes qui ont un lien avec la domination aristocratique de l'espace et les plus représentatifs sont ceux qui sont associés aux préfixes « lis et bod » . A Plémet, on retrouve Licouët et Bodiffé, à Plumieux Lascouët et Bodeléno, à Goméné, Le[s]quidi. Ces différents hameaux ont porté, entre le X<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècle, l'appellation de lieu-noble ou de manoir . Toujours à Plémet, on découvre le terme Ran associé aux patronymes Guili et Connay. Il s'agissait d'une unité d'exploitation indépendante datant du haut Moyen-Âge, parfois assimilée au manse, mais qui s'en différait par sa superficie, une trentaine d'hectares, et par son faible espace cultivé...

(... suite dans notre prochaine édition)

Saint-Lubin appelé Saint-Lebin en 1483, Saint-Léobin en 1578, Arch. départ. des Côtes-d'Armor, 12 J 12.

LATIMIER (G.), « l'inscription des Aulnays en Goméné », Annales de Bretagne, T. LXXVI, N°4, 1969, p. 625-647

CHEDEVILLE (A.), TONNERRE(N.-Y.), LA Bretagne féodale, XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle, Rennes, 1987, p. 102-103

Arch. départ. des Côtes-d'Armor, E 3387, aveu de 1647 du lieu de Licouët à la seigneurie du Besso-Beaumanoir (Plémet) « ... En outre confessent lesdits devant nommés être sujets à cause dudit lieu et fournir et comparoir à l'arrière-ban lorsqu'il tient sa montre ne Bretagne pour faire le service ».

Arch. départ. des Côtes-d'Armor, E 2280.

## Naissances

- 1<sup>er</sup> mai 2021 – Aimée GOARIN
- 15 mai 2021 – Raisa MOVILA
- 15 mai 2021 – Nathaël BIETRIX
- 7 juin 2021 – Milö DELATTRE
- 16 juin 2021 – Lysia LE MABEC
- 30 juin 2021 – Elsa FÉRELLOC GUYOT
- 13 juillet 2021 – Kessy MARTIN
- 22 juillet 2021 – Elyo RAFFRAY
- 25 juillet 2021 – Baptiste DUGUÉ
- 3 août 2021 – Agathe LOUESDON
- 6 septembre 2021 – Anaé LORAND



## Mariages

- Aurore CLISSON et Damien CHARLES - 24 juillet 2021



## Décès

- |                                     |                                |
|-------------------------------------|--------------------------------|
| ● Irène DANIEL                      | 30 avril 2021                  |
| ● Eugénie PETIOT veuve BAYLE        | 22 mai 2021                    |
| ● Denise LAYGUE veuve POISSON       | 27 mai 2021                    |
| ● Thérèse GICQUEL veuve FLAGEUL     | 14 juin 2021                   |
| ● André BALAY                       | 27 juin 2021                   |
| ● Marguerite BELLAMY                | 9 juillet 2021                 |
| ● Germaine BOISHARDY veuve LEHO     | 10 juillet 2021                |
| ● Annie GEORGES veuve LARCHERON     | 12 juillet 2021                |
| ● Victor SAULE                      | 18 juillet 2021                |
| ● Sylvain HUE                       | 20 juillet 2021                |
| ● Nicole SAUVAGET veuve TURKIEWIEZ  | 21 juillet 2021                |
| ● Léon HELLEC                       | 23 juillet 2021                |
| ● Catherine KINGSTON épouse BOWERS  | 23 juillet 2021                |
| ● Michel GAUDIN                     | 2 août 2021                    |
| ● Eugène PLESSE                     | 10 août 2021                   |
| ● Berthe PEYSSONNERIE veuve PONTIER | 16 août 2021                   |
| ● Marc BOSCHERO                     | 26 août 2021                   |
| ● Louis BAUD                        | 1 <sup>er</sup> septembre 2021 |
| ● Irène ROCHARD veuve BONAMY        | 6 septembre 2021               |
| ● Jean-Claude LE PESSEC             | 9 septembre 2021               |
| ● Hélène FAVERAIS veuve LE FEVRE    | 9 septembre 2021               |
| ● Frédéric KILLIAN                  | 9 septembre 2021               |
| ● Annette BOISSAVY épouse MANO      | 13 septembre 2021              |



## Maison des Services Publics de Loudéac

Héberge les structures suivantes :

- Passeport Biométrique
- Carte Nationale d'Identité
- Point Numérique Immatriculations et Permis de Conduire
- CAF
- CPAM
- CICAS
- Maison de la Justice et du Droit : 02 96 25 01 42
- Office du Tourisme du Pays Centre Bretagne : 02 96 28 25 17

Renseignements et contact : 15 rue de Moncontour - 22600 Loudéac  
Tél : 02 96 66 48 37

- UFC que choisir : 02 96 78 12 76

## Permanence conciliateur

M. André RAULT assure une permanence en Mairie de Plémet, sans rendez-vous le 1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois de 14h15 à 17h (aucun appel téléphonique ou démarchage à son domicile ne sera accepté).

## Les déchetteries

**Loudéac** : du Lundi au Samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h45  
**Plémet** : du Mardi au Samedi de 14h à 17h45 - 06.73.41.94.96  
**La Chèze** : le Lundi de 14h à 17h45 / les Jeudis et Samedis de 9h à 11h45 - 06.73.41.94.96

## Assistante sociale

Renseignements et contact au 02 96 28 11 01 auprès du secrétariat à la Maison du Département de Loudéac.

## Permanences des élus

M<sup>me</sup> Le Maire : les mardi et jeudi matin de 8h30 à 12h sur rendez-vous au 02 96 25 61 10.

Adjoints : le samedi matin de 10h à 12h sans rendez-vous.

- Samedi 18 septembre : Chantal NEVO
- Samedi 25 septembre : Patrick RAULT
- Samedi 2 octobre : Elisabeth POINEUF
- Samedi 9 octobre : Ronan FERNANDEZ
- Samedi 16 octobre : Elodie BOUTBIEN
- Samedi 23 octobre : Pierre-Yves BLOUIN
- Samedi 30 octobre : Delphine BEUREL
- Samedi 6 novembre : Didier PIGNARD
- Samedi 13 novembre : Chantal NEVO
- Samedi 20 novembre : Patrick RAULT
- Samedi 27 novembre : Elisabeth POINEUF
- Samedi 4 décembre : Ronan FERNANDEZ
- Samedi 11 décembre : Elodie BOUTBIEN
- Samedi 18 décembre : Pierre-Yves BLOUIN

## Recensement militaire (ou «recensement citoyen»)

Tout jeune Français qui a 16 ans doit se faire recenser en mairie (muni d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile des parents), entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3<sup>e</sup> mois qui suit celui de son anniversaire. Une fois cette obligation accomplie, le jeune reçoit une attestation de recensement. L'attestation est à présenter lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment). Le recensement militaire permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).

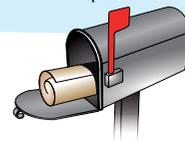
## Ouverture Mairies

### PLÉMET

3 rue des Étangs - 22210 PLÉMET - Tél. 02 96 25 61 10  
Fax 02 96 25 65 90 - accueil@plemet.fr - www.plemet.fr  
Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 14h-17h30  
Jeudi et samedi : 8h30-12h (fermée l'après-midi)

### LA FERRIÈRE

1 place de la Mairie - 22210 LA FERRIÈRE - Tél. 02 96 26 75 59  
Lundi et mercredi : 9h à 12h30 - Vendredi : 14h à 17h30



## Services du CIAS

cias-aide-soins@loudeac-communaute.bzh

- Aide et soins à domicile : 02 96 66 09 06
- Portage de repas à domicile : 02 96 66 14 61
- Transport à la demande - Mobi Bretagne Centre : 0 810 22 22 22

## Enfance

### Assistantes maternelles

La liste des assistantes maternelles agréées est disponible en Mairie et sur le site internet [www.plemet.fr](http://www.plemet.fr)

### Horaires du Multi accueil

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30  
Tél. 02 96 26 38 89 - Ruelle des 2 âges - PLÉMET

### Relais parents assistants maternels

**Loudéac Communauté Centre Bretagne**  
4/6 Bd de la Gare - 22600 Loudéac - Tél. : 02.96.66.60.50 :  
Mail : rpam@loudeac-communaute.bzh

## LE CLIC

(Centre Local d'Information et Coordination) peut vous apporter une aide financièrement sous condition par certaines caisses et retraite, mutuelles ou avec l'Association Personnalisée d'Autonomie (APA).  
Contact : 02.96.66.21.06.

## Les urgences

- Pompiers : 18 / 112
- Police : 17
- SAMU : 15/112
- Pharmacie de garde : 32.37
- SAMU Social : 115
- Personnes sourdes et malentendantes : 114
- Cabinet médical PLÉMET : 02 96 66 33 40
- Cabinet infirmier PLÉMET : 02 96 25 68 08
- Cabinet infirmier PLUMIEUX-LA CHÈZE : 02 96 25 57 84
- Maison de Santé Libérale - 9 rue de la Chesnaie - 22600 LOUDÉAC : 15
- Centre anti-poison : 02 99 59 22 22